

Explication des choix retenus

Rapport de présentation – Pièce 1.3

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire

Partie 1 : Introduction p.4

- 1. Le rôle du rapport de présentation..... p.4
- 2. La méthodologie de l'explication des choix..... p.4

Partie 2 : Explication des choix retenus p.5

- 1. Le mode de développement du territoire du SCoT de la région de Cognac : diagnostic, état initial de l'environnement et enjeux..... p.5
 - 1.1. Les constats : quel mode de développement ?..... p.5
 - 1.1.1. Un champion mondial ? p.5
 - 1.1.2. La diffusion des effets de la filière des spiritueux..... p.6
 - 1.1.3. Une ruralité attractive et vivante p.7
 - 1.1.4. Conclusion p.8
 - 1.2. Quels enjeux ?..... p.9
 - 1.2.1. Le mode de développement p.9
 - 1.2.2. La gestion de l'espace..... p.9
 - 1.2.3. La prévention des risques p.9
 - 1.2.4. La qualité du cadre de vie p.9
 - 1.2.5. La liberté de choix p.10
 - 1.3. Quels défis transversaux ? p.10
 - 1.3.1. Le binôme attractivité économique et résidentielle p.10
 - 1.3.2. Le cadre de vie / le bien-être / la santé p.10
 - 1.3.3. Le changement d'échelle p.10
 - 1.3.4. Le changement climatique / l'adaptation à ses conséquences p.11
- 2. Les scénarios p.12
 - 2.1. Les scénarios proposés aux élus..... p.12
 - 2.1.1. Le scénario 1 : La palette productive..... p.12
 - 2.1.2. Le scénario 2 : La ruralité innovante p.15
 - 2.1.3. Le scénario 3 : L'exception cognaçaise..... p.18

- 2.2. Analyse de la performance des scénarios p.21
 - 2.2.1. Le développement résidentiel..... p.21
 - 2.2.2. Le développement économique p.22
 - 2.2.3. La consommation foncière..... p.23
 - 2.2.4. Les transports et mobilités..... p.24
 - 2.2.5. La gestion de l'eau p.24
 - 2.2.6. La trame verte et bleue / la nature en ville et les paysages p.25
 - 2.2.7. La valorisation des énergies renouvelables p.26
 - 2.2.8. La gestion et la valorisation des déchets p.27
 - 2.2.9. L'exposition aux risques et nuisances / la santé des populations..... p.27

3. Des scénarios au scénario choisi p.28

- 3.1. Quelles perceptions des élus à l'égard des 3 scénarios, pour quelle ambition partagée ? p.28
- 3.2. Quels sont les éléments du scénario choisi ? p.28
- 3.3. Quels sont les éléments du scénario choisi ? p.29
 - 3.3.1. La démographie p.29
 - 3.3.2. Les logements p.29
 - 3.3.3. L'emploi p.31
 - 3.3.4. La consommation foncière..... p.32

4. Les objectifs du PADD en réponse au scénario choisi p.33

5. Des objectifs du PADD aux objectifs et orientations du DOO..... p.37

Partie 3 : La cohérence entre les documents du SCoT... p.56

Partie 1 : Introduction

1. Le rôle du rapport de présentation

Article L.141-3 du Code de l'urbanisme

« Le rapport de présentation explique **les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ».

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L.151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L.131-1 et L.131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte. »

2. La méthodologie de l'explication des choix

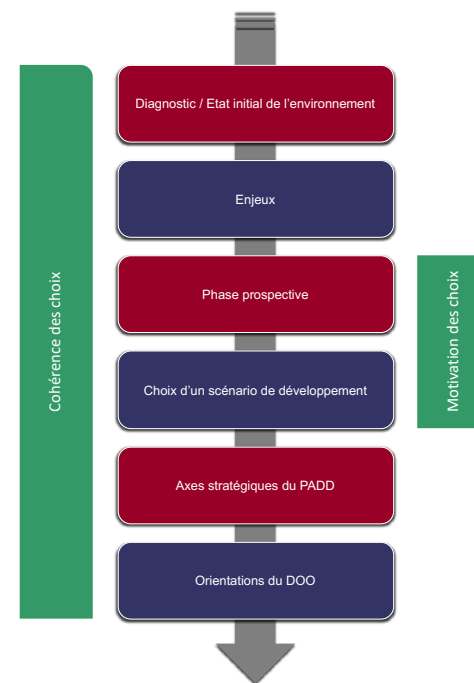
La méthodologie de l'explication des choix repose sur une double analyse :

- Celle qui développe les raisons pour lesquelles tel ou tel choix a été réalisé et pourquoi d'autres n'ont pas été retenus.
- Celle qui étudie la cohérence des choix réalisés, et notamment celle entre les différentes pièces du « dossier de SCoT », c'est-à-dire la cohérence du processus d'élaboration et de ses différentes phases.

La cohérence des choix s'initie tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT de la région de Cognac, tandis que la motivation de ces choix se concentre sur la période de détermination du PADD au travers de la phase prospective et du choix du scénario de développement. C'est à ce stade que sont déterminés le positionnement stratégique du projet de territoire et les grands objectifs fixés par les élus.

Puis du PADD en découlent des modalités d'action, qui sont déclinées dans le DOO, pour atteindre ou converger vers ces objectifs et qui s'imposent aux documents d'urbanisme de rang inférieur.

Le présent document analyse la motivation des choix dans la période de construction du PADD, puis détaille la cohérence des choix exprimés dans le SCoT.



Partie 2 : Explication des choix retenus

1. Le mode de développement du territoire du SCoT de la région de Cognac : diagnostic, état initial de l'environnement et enjeux

Le diagnostic du SCoT de la région de Cognac est le fruit d'un travail de collecte de données, de leur synthétisation et des nombreux échanges entre les élus, les personnes publiques associées et concertées, ainsi que les populations.

Le territoire tient sa spécificité du cognac, qui à travers les siècles l'a modelé, façonné, créant une identité à part et vécue comme telle dans ce « bout de Charente ».

De prime abord, le cognac et le territoire sont intimement liés. Toutefois la question de la réalité de cette symbiose se pose au regard des évolutions du produit et plus généralement de la filière des spiritueux et des évolutions du territoire lui-même.

Le premier travail de diagnostic permet de dresser des constats et de mettre en évidences des enjeux, qui ont constitué de véritables appuis pour imaginer le futur possible du territoire, tel que le PADD l'exprime.

1.1. Les constats : quel mode de développement ?

1.1.1. Un champion mondial ?

=> La prégnance de la viticulture et du monde agricole

10 % des emplois à l'échelle du périmètre du SCoT sont occupés par le secteur agricole et la viticulture qui occupe 30 500 ha en 2015.

Il est clair que la filière viticole se renforce. En effet, les surfaces de vignobles augmentent, la productivité des pieds de vigne suit la même tendance et le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

souhaite consolider le positionnement du cognac aussi bien à l'international qu'à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte ambitieux que l'interprofession évoque un accroissement de la production du cognac à 20 millions de caisses à horizon 2030 (contre 12-13 millions en 2014).

=> Une économie avant tout productive et bien portante

23 % des emplois dans l'industrie ; 48 % des emplois productifs. Ces données prouvent que le tissu économique concentre l'ensemble des compétences nécessaires à la production de cognac et autres spiritueux.

Production de boissons et vinification, machines et maintenance, verrerie, expéditions, collecte et traitement des déchets, etc., comptabilisent près de 6 750 emplois salariés en 2014, soit un tiers de la totalité des emplois salariés du territoire.

Cette spécificité économique, évoluant sur des marchés, notamment à l'exportation, bien orientés, a permis au territoire de connaître un gain de 215 emplois entre 2007 et 2012. Pourtant, cette période a été le théâtre de deux crises en 2008 et 2011 qui, à l'échelle nationale, a enregistré une décrue de ses emplois.

=> Une économie exportatrice

Plus qu'un produit, le cognac est une véritable marque territoriale qui contribue à son rayonnement et à sa renommée nationale et internationale.

Au-delà de ce constat, le territoire du SCoT concentre le plus d'entreprises exportatrices en Charente. Parmi les 10 premiers exportateurs charentais, 6 d'entre eux sont des producteurs de cognac : Hennessy, Rémy Martin, Martell, etc. Leur présence a contribué à l'exportation de près de 97 % de la production de cognac sur trois grands marchés : l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie du Sud-Est.

Ce n'est pas seulement le savoir-faire lié directement au cognac qui s'exporte. Ce sont d'autres savoir-faire concernant d'autres spiritueux (vodka, whiskey, gin, ...), la fabrication de tonneaux, les machines-outils, l'emballage, la verrerie, etc., qui également s'exportent vers d'autres régions viticoles ou bénéficiant à d'autres secteurs d'activités non présents sur le territoire du SCoT.

=> Des défis à relever pour renforcer la filière du cognac et des spiritueux

La chaîne de production nécessite une fluidité dans le transfert et transport de biens et services entre fournisseurs et donneurs d'ordre et en direction des bassins de consommation.

Cette fluidité s'apprécie aussi bien par la projection externe, depuis et vers le territoire, mais également interne.

La mise en 2*2 voies parcellaire de la RN 141 et le faible niveau de cadencement de la desserte en TER, notamment en direction de la gare TGV d'Angoulême pénalisent l'accessibilité au territoire et à ses entreprises.

La localisation des unités de production, rattrapée par l'urbanisation lâche de ces dernières décennies accroît l'exposition au risque des populations.

Le fonctionnement de la filière des spiritueux et du cognac devient de plus en plus délicat à un moment où le besoin d'accroissement de la production est factuel. Ainsi, les conflits d'usage : pollution, circulation des poids lourds, consommation d'espace, etc., sont de plus en plus palpables.

Bien que la filière soit endémique au territoire du SCoT, son intégration dans l'aménagement futur du territoire est interpellée, sans être pour autant remis en cause.

Le réchauffement climatique fait partie de ces éléments qui impactent la qualité du raisin, voire son volume. L'altération du niveau d'acidité, l'avancement de la date des vendanges, la recrudescence de phénomènes météorologiques extrêmes (orage, grêle, date reculée des gelées, ...) ou des maladies de la vigne, accentuent cette nécessité de lutter contre ce bouleversement majeur qui pourrait à terme mettre à mal la filière spiritueux et du cognac, mais également l'identité du territoire.

=> Un tissu économique plus diversifié qu'il n'y paraît et confronté à de nouveaux besoins de formation

En dehors des champions de la Spirit Valley, d'autres activités sont implantées sur le territoire. L'aéronautique, les équipements métalliques, l'agroalimentaire, les services aux entreprises complètent le paysage du tissu économique local.

Tous secteurs confondus, des carences en matière de formation professionnelle existent. Moins sur les formations courtes, l'enjeu est de préserver les savoir-faire et les technicités propres aux métiers du cognac, ainsi que ceux et celles propres aux autres secteurs d'activités présents.

En effet, plus encore pour les territoires à forte teneur productive, l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et locale conditionne la fluidité du marché de l'emploi et la réactivité vis-à-vis des marchés des entreprises.

1.1.2. La diffusion des effets de la filière des spiritueux

=> Une attractivité économique forte

Depuis 1975, l'emploi a cru de plus de 8 %. Le territoire du SCoT a su conserver une réalité économique forte, ne se transformant pas en un espace résidentiel dépendant des espaces environnants.

Avec 33 752 emplois pour 32 744 actifs occupés résidant sur son territoire, le tissu économique cognaçais est amené à faire importer de la main d'œuvre. En effet, plus de 102 emplois sont proposés pour 100 actifs occupés.

Les flux domicile-travail traduisent aussi cette attractivité du territoire par l'emploi. Ce sont plus de 7 000 personnes qui viennent depuis l'extérieur y travailler. A l'inverse, 6 500 habitants le périmètre du SCoT exercent une activité en dehors.

Cette attractivité économique permet de distinguer plusieurs espaces d'emploi : le secteur Ouest autour de Cognac, les communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Rouillac et Segonzac et leurs alentours. Toutefois, les secteurs de Châteauneuf-sur-Charente et de Rouillac sont soumis à l'influence angoumoise. La proximité permise par le réseau routier (RN 141, RN 10, RD 939 et 699), un prix du foncier plus attractif et une spatialisation à mi-chemin entre Cognac et Angoulême, favorisent des dynamiques résidentielles plus fortes, tout de même, que les dynamiques d'emploi.

=> Une démographie spatialement contrastée

Entre 2007 et 2012, la population n'augmente que de 0,18 %/an, soit un rythme plus faible que celui des espaces voisins.

Le niveau de vieillissement marqué explique pour partie cette évolution. Dès lors, le territoire subit un double mouvement : diminution des classes d'âge actives (25-55 ans) et hausse des plus âgées (55 ans et plus). Là où par le passé le solde naturel portait la croissance démographique, il l'obère à présent. La bonne tenue du solde migratoire permet de ne pas connaître un repli du nombre d'habitants.

Trois secteurs se dessinent au regard des évolutions démographiques :

- Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac qui bénéficient du desserrement angoumois.
- L'axe historique de la Charente et de la RN 141 qui maintient des dynamiques comme les alentours de Jarnac, positionnés en second rideau de la périurbanisation d'Angoulême et le corridor Cognac – Nercillac – Bourg-Charente.
- Le reste dont les dynamiques s'avèrent moins bien orientées et en phase de vieillissement accéléré.

1.1.3. Une ruralité attractive et vivante

=> Une palette paysagère riche...

Si les paysages viticoles dominent, 42 % des surfaces agricoles utiles sont destinées à la culture du blé, de l'orge, du tournesol, des oléagineux... Cela traduit une diversité des paysages agricoles plus importante qu'il n'y paraît.

Les paysages s'appuient aussi bien sur la vallée de la Charente que sur les plateaux viticoles, où les villes, les villages et les activités économiques, notamment liées à la filière des spiritueux et du cognac, se côtoient.

L'ensemble du patrimoine bâti est également un marqueur identitaire qui contribue à la qualité de vie. Des formes urbaines traditionnelles, à la petite maison de bourg et de maître, en passant à la maison de ville, tous

structurent la diversité des modes d'habitat qui ne se succèdent pas au fil des ans, mais s'associent.

A cela, se conjuguent les vestiges d'un riche passé : art roman, occupation romaine, à la présence d'une architecture viticole très caractéristique.

=> ... fragilisée par le développement de l'urbanisation

Le territoire reste un écrin agricole. Les 77 % des surfaces occupées par l'agriculture en attestent.

Pourtant entre 1968 et 2012, les surfaces urbanisées ont progressé de 87 % quand la population n'augmentait que de 4 %.

Ce découplage s'est accompagné :

- De l'extension rapide des espaces résidentiels qui ont représenté 85 % des surfaces urbanisées entre 2007 et 2015, par exemple.
- D'un amorçage de la rationalisation foncière avec des parcelles moyennes passant de 1 920 m² en 2006 à 1 290 m² en 2014.
- D'une décélération de l'artificialisation depuis 2009, conséquence pour partie de la crise de 2008 qui a entraîné le gel de nombreux projets publics comme privés.
- D'un développement prépondérant de l'urbanisation en extension des enveloppes urbaines existantes. A titre d'exemple, ces opérations représentaient 80 % de la totalité des nouvelles surfaces construites dédiées au développement résidentiel.

=> Une trame verte et bleue à forte valeur patrimoniale et des ressources naturelles valorisables

Le fleuve Charente joue à la fois un rôle de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, porteur d'une biodiversité riche qui se ramifie à partir de ses affluents (Né, Antenne, Nouère, etc.). Cette relation à l'eau marque les paysages, les aires historiques de développement et est un élément de partage avec des territoires extérieurs comme Angoulême ou Saintes.

La ressource en eau devient, suite aux pressions issues du réchauffement climatique et des activités humaines, une ressource qu'il convient de protéger et de préserver puisque sa seule présence conditionne tout développement.

En outre, la fragmentation des espaces forestiers et des haies, sous l'influence conjuguée de l'extension des espaces agricoles et viticoles, mais aussi de l'urbanisation, altère les bonnes conditions de circulation des espèces. Or, la qualité du cadre de vie passe par la préservation de ces éléments naturels, vecteurs de santé, de bien-être, d'espaces de respiration et de détente.

Enfin, fort de ressources naturelles comme le solaire, le bois (populiculture, haies relictuelles, vignes), de la présence de rebus issus de matières organiques (revalorisation des vinasses du cognac, ...), le territoire peut contribuer, à la hauteur de ses capacités, à la production d'énergie renouvelable. Ces énergies peuvent aussi être des générateurs d'activités et d'emplois locaux, non délocalisables.

=> D'autres leviers pour l'attractivité

Le territoire du SCoT de la région de Cognac n'est pas une destination où l'on séjourne, mais plutôt d'excursion.

Pourtant, son offre touristique est en capacité d'attirer des visiteurs en quête d'expériences multiples. L'histoire, le patrimoine industriel, l'œnotourisme, la culture, le tourisme vert, sont au rendez-vous des souhaits des personnes, notamment de ceux cherchant un tourisme qualitatif dans lequel « on prend le temps de découvrir » (labellisation Cittàslow à Segonzac, Flow Vélo).

La structuration de cette offre, qui du reste a commencé, associée à l'image du territoire est un puissant levier d'attractivité et de création de valeur ajoutée.

En outre, le territoire du SCoT a cette chance d'être structuré autour de pôles d'emploi et de services déjà constitués qui répondent à des besoins de proximité.

Conscientes de l'impact de leur niveau d'équipements sur leur capacité à attirer de nouveaux habitants, les collectivités locales s'organisent pour les maintenir, voire les renforcer.

1.1.4. Conclusion

Le développement du territoire et la filière spiritueux et du cognac sont liés. La force et l'aura du produit cognac assure la lisibilité du territoire du SCoT de la région de Cognac. Pourtant, celles-ci s'avèrent pour l'heure insuffisantes pour mettre en adéquation développement économique et développement démographique. Ce qui, à termes, peut nuire aux activités mêmes de la filière lorsque se posera la question du renouvellement générationnel de la main d'œuvre.

Le diagnostic a montré les forces, les opportunités et les faiblesses présents sur le territoire du SCoT.

Au travers des enjeux révélés, il est question d'y apporter une réponse par une stratégie commune et partagée entre les deux intercommunalités membres du SCoT et leurs espaces de vie. Il ne s'agit pas d'opposer le développement des uns et des autres, mais bien de rechercher une organisation acceptable dans lequel chacun puisse affirmer le vécu territorial auquel leurs habitants sont attachés.

Le développement ne serait alors être seulement une question de quantité, mais également de qualité, puisque les citoyens convergent vers cette recherche d'un cadre de vie gardant ses spécificités rurales et un mode de développement profondément ancré à son terroir.

1.2. Quels enjeux ?

Les éléments de diagnostic ont permis de révéler des points saillants du mode de développement du territoire du SCoT de la région de Cognac qui font soit sa force, soit sa faiblesse, mais qui dans tous les cas sont porteurs de défis pour les générations présentes comme futures.

1.2.1. Le mode de développement

La manière dont le territoire se développe du point de vue économique est impulsée par la filière des spiritueux qui a su se renouveler et conquérir de nouveaux marchés à l'international.

Sa bonne santé actuelle nourrit largement le tissu économique du territoire et est générateur d'un savoir-faire plus que reconnu. Néanmoins, tout en confortant le développement de cette filière, qui a su se diversifier vers d'autres productions et produits que le cognac, d'autres types d'activités sont à conforter pour éviter tout risque systémique à l'échelle du territoire du SCoT si la bonne conjoncture dont jouit la filière des spiritueux, notamment le cognac, venait à se retourner.

1.2.2. La gestion de l'espace

Des espaces de pressions humaines ont émergé ces dernières années :

- En périphérie de l'agglomération cognaçaise générant des conflits d'usage dans l'utilisation de certaines infrastructures comme la voirie, voire de l'espace avec une juxtaposition des espaces d'activités et résidentiels pas toujours lisible.
- Sur la partie Est du territoire en écho au desserrement de l'agglomération d'Angoulême.
- Une urbanisation tendant à se rapprocher des espaces agricoles créant de conflits de voisinage et d'usage.
- Une urbanisation devant prendre en compte les risques technologiques et naturels pour réduire la vulnérabilité des personnes.

1.2.3. La prévention des risques

Trois grands types de risques sont recensés et viennent questionner la durabilité économique, sociale et environnementale du développement du territoire :

- La présence de risques naturels et technologiques, particulièrement vive dans l'agglomération cognaçaise et le long de la Charente (inondations notamment).
- Le vieillissement de la population dans son ensemble et de la population active plus particulièrement.
- Le réchauffement climatique et ses conséquences notables sur les ressources naturelles, dont la ressource en eau, et agricoles / viticoles.

1.2.4. La qualité du cadre de vie

L'image qualitative est dominée par le produit cognac et son rapport à la vigne, mais aussi par une douceur de vivre véhiculée par la vallée de la Charente, le patrimoine bâti, etc. Tout cela demandant à être valorisé.

Pour autant, la question de l'accessibilité interne comme externe se pose dans un contexte où les courtes distances sont plébiscitées, ce qui tend à porter la réflexion à la fois :

- Sur la « performance » des infrastructures de communications routières, ferrées et numériques en accroche des espaces voisins de l'Ouest français (Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Niort, Saintes, Angoulême...) et des centres de décisions économiques extra-territoriaux.
- Sur les équilibres internes au territoire pour une desserte optimisée et favorable à la proximité souhaitée aux équipements et services telle qu'attendue par les habitants.

La qualité de vie est également intimement liée à la qualité environnementale dans sa globalité. La gestion des incidences du réchauffement climatique en matière de santé, de la qualité de l'air, de la précarité énergétique, de la préservation, de la protection et de la valorisation des ressources de la biodiversité et des trames

environnementales, occupe une place prépondérante dans ce qui amène les ménages et les entreprises à s'implanter durablement sur un territoire.

Ainsi, le développement vers lequel le territoire du SCoT s'engagera ne pourra faire fi d'un développement durable combinant les aspects de progrès environnementaux, sociaux et économiques.

1.2.5. La liberté de choix

Le positionnement Grand Ouest, proche de la façade Atlantique, espace le plus dynamique de France, accroît les opportunités de développement pour les entreprises en termes de débouchés et d'échanges au sein de réseaux. Néanmoins, l'éloignement des grandes agglomérations régionales et de la métropole bordelaise pèse sur la capacité du territoire à attirer des couples bi-actifs et des actifs possédant des qualifications très spécifiques, voire supérieures aussi bien dans l'industrie que dans les services aux entreprises et aux populations.

Pour apporter une plus grande liberté de choix aux ménages et entreprises, le projet de territoire doit permettre l'expression d'une plus grande diversification dans ses aménités locales : diversité d'habitat, d'équipements et de services, d'emplois, en tous points du territoire.

En outre, cette liberté de choix ne peut pas être découplée du besoin de proximité tel qu'il est voulu par les citoyens. Cette proximité est en partie garante de la qualité de vie perçue du cadre de vie par les populations. Cela implique d'organiser le maillage des équipements, des services, dont le commerce et les mobilités, et de l'emploi à une échelle qui correspond à une réalité vécue et qui permet le parcours résidentiel et professionnel des personnes.

1.3. Quels défis transversaux ?

1.3.1. Le binôme attractivité économique et résidentielle

Un espace vécu et attractif se caractérise par sa capacité à pouvoir offrir aussi bien des emplois que des conditions d'habitat multiples.

La concurrence territoriale que se livrent les territoires se base sur cette recherche d'équilibre. En effet, tendre vers un modèle déséquilibré, à savoir plus économique ou résidentiel, amène à créer des « dysfonctionnements » qui se révéleront à moyen ou long termes.

Aussi, les espaces du SCoT de la région de Cognac souffrent de ce déséquilibre qui demande à être corrigé pour une performance globale du territoire.

1.3.2. Le cadre de vie rural / le bien-être / la santé

La qualité de vie est un leitmotiv que partage bon nombre de citoyen. Elle semble conditionner la fidélité au territoire, son attractivité et sa compétitivité à l'égard d'autres territoires.

Amener de la qualité de vie c'est offrir une pluralité de choix d'habitat, de commerce, d'équipements, de services, tout en faisant des espaces agricoles et naturels des lieux de complémentarité et de fonctionnalité à l'espace urbain.

Amener de la qualité de vie, c'est préserver le caractère rural du territoire, mais également ses sensibilités naturelles et paysagères, ses terroirs et ses morphologies.

1.3.3. Le changement d'échelle

Le changement de périmètre régional et la politique de métropolisation suivie à l'échelle nationale rebattent les cartes des stratégies des collectivités.

Le positionnement des territoires demande à affirmer de manière plus intense que par le passé en tout premier lieu ses atouts et ses différences, puis en second lieu des échelles de coopérations avec des espaces voisins

pour donner plus de puissance à certaines politiques sectorielles portant sur des intérêts communs.

La lisibilité et la cohérence des stratégies territoriales de développement deviennent des éléments essentiels à l'expression de projets de territoire et à leur articulation à une large échelle.

1.3.4. Le changement climatique / l'adaptation à ses conséquences

Le changement climatique se vit et ce phénomène n'a pas encore livré l'étendue de ses forces. Aussi, ses conséquences sont à anticiper dans les projets territoriaux afin de réduire la vulnérabilité des personnes.

L'action individuelle est porteuse d'espoir, mais n'a de sens que dans l'addition de celle-ci avec d'autres. La réponse collective qui en découle peut mener à des résultats tangibles à moyen et long termes.

Aussi, l'aménagement du territoire a ici toute sa place dans la mesure où il participe de manière directe et indirecte à la lutte contre le réchauffement climatique et à son adaptation : pollution, inondation, production d'énergies renouvelables...

Il en va de la qualité du cadre de vie, de la bonne santé et du bien-être des populations.

Saint-Simeux



Commune de Saint-Simeux (16). © A.L.P (2014)

2. Les scénarios

2.1. Les scénarios proposés aux élus

L'exercice prospectif qu'offre les scénarios demande une projection à 20 ans de ce que pourrait être le territoire, de ses évolutions, son rythme de croissance.

Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement souhaitables ou désirables. Cependant, chacun, à sa manière, s'articule autour d'un parti pris volontairement tranché de manière à ce que les élus puissent prendre la pleine mesure des efforts à fournir pour pouvoir atteindre les objectifs qu'ils sous-tendent.

Des tendances lourdes maillent les différents scénarios proposés :

- Le vieillissement de la population.
- La poursuite du desserrement d'Angoulême.
- Les conflits d'usage entre fonction résidentielle et économique pour le foncier disponible.
- Le rayonnement de l'appellation cognac.
- La présence de risques naturels et technologiques.
- Le caractère identitaire lié au terroir et à la présence du fleuve Charente.
- Les ambitions de la filière cognac et l'expansion de sa production.

2.1.1. Le scénario 1 : La palette productive

Ce scénario renforce l'inscription du territoire dans les flux économiques régionaux, nationaux et internationaux, en appui des activités de la sphère productive qui le caractérisent.

Il s'articule autour de trois dimensions économiques permettant au territoire de s'affirmer comme un espace de performance :

- La diversification du tissu économique (agriculture, agro-alimentaire, aéronautique, tourisme, services...).

- L'affirmation de coopérations économiques avec les territoires de la région Nouvelle Aquitaine (Bordelais, Charente-Maritime, Angoumois), voire plus éloignés sur des thématiques précises comme la viti-viniculture (Bourgogne, Champagne...).
- La diffusion du développement à l'ensemble des espaces territoriaux de la région de Cognac.

Pour ce faire, ce scénario tend à faire de l'accueil d'actifs et de cadres une priorité afin de pérenniser les savoir-faire et de renforcer le potentiel d'innovation des entreprises présentes.

L'organisation territoriale prend appui sur un réseau de grandes polarités à partir desquelles rayonnent une offre de services et d'équipements.

La RN 141 apparaît comme le corridor économique par excellence. Sa fonction est de permettre la projection du tissu économique depuis et vers l'extérieur et ainsi raccourcir les distances-temps.

Quant aux ressources naturelles et primaires, elles sont préservées dans le temps et valorisées en raison de leur potentiel économique : énergies renouvelables, carrières, foncier agricole, sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau, etc.

LES LEVIERS

Le déploiement des infrastructures numériques

L'amélioration de la mise en 2X2 voies de la RN 141

La mise en service rapide de la LGV Sud Europe Atlantique

L'offre de formation (Pôle des Métiers du cognac et du verre) et la R&D

La capitalisation sur la Spirit Valley

La mise en œuvre de la Gestion Territoriale Emploi Compétence

La formulation d'une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins différenciés des entreprises et de qualité (services, aménagement)

La réalisation d'équipements et de commerces répondant à des besoins exceptionnels à Cognac

LES DÉFIS

Trouver l'équilibre habitat / emploi pour réduire les conflits d'usage du foncier

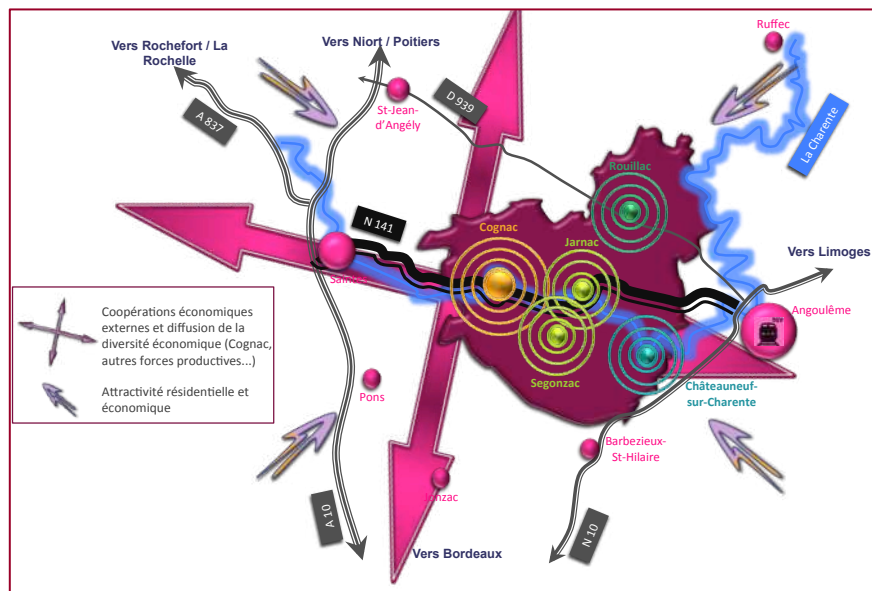
La Diversification économique du territoire (marketing)

Une politique d'équipements et de services adaptée aux besoins spécifiques de chaque tranche de population

L'adaptation au changement climatique pour valoriser une certaine culture du risque

L'impact du développement économique sur l'environnement (milieux naturels) et sur la ressource en eau (qualité, quantité)

Un développement s'appuyant sur une palette productive et une inscription du territoire dans les flux économiques.



Ce scénario est déjà en partie mis en œuvre sur le territoire. Afin de conforter cette palette productive, les actions du territoire doivent porter sur des éléments plus qualitatifs que quantitatifs.

Scénario 1		Hypothèses
Population	<i>Effectifs</i>	88 500
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	0,46%
	<i>Gain</i>	8 500
Desserrement	<i>Population par résidence principale</i>	1,99
Logement	<i>Besoin en logements supplémentaires</i>	7 000
	<i>Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante</i>	48%
Emplois	<i>Emplois supplémentaires</i>	4 800
Consommation d'espace (ha)	<i>Total</i>	520
	<i>Résidentielle</i>	280
	<i>Economie</i>	240

2.1.2. Le scénario 2 : La ruralité innovante

Le positionnement porte sur une ambition partagée à l'échelle de la région de Cognac, qui est bâtie autour d'une qualité de vie reconnue. Le développement de l'économie de proximité et le respect des atouts intrinsèques au territoire du SCoT (paysages, patrimoines, équipements, etc.) sont les ferments d'une croissance raisonnée et durable.

Ce scénario vise :

- Une véritable qualité en matière d'aménagement pour le renforcement de la vitalité résidentielle et touristique.
- Un développement à forte tonalité résidentielle structuré autour :
 - De la mise en valeur de la culture et de la convivialité.
 - De la valorisation du terroir.
 - Du renforcement des coopérations nationales et internationales sur le thème du « bien-vivre » à l'image du label Cittàslow.

Les atouts touristiques du territoire, la filière agricole qui se développe en lien avec les nouveaux modes de consommation (circuits de proximité, filière Bio ou labellisée, etc.) et la pérennité des activités artisanales sont des rouages fondamentaux à la réalisation de ce scénario.

Ce scénario implique d'attirer des personnes intéressées par un mode de vie spécifique, tel que le territoire le propose. En effet, la région de Cognac entend offrir un réseau de services, d'équipements, de mobilités et de commerces fort et au plus près des populations pour affermir une échelle de proximité accompagnatrice d'une ruralité attractive.

Une ruralité qui est adossée à un maillage fin d'équipements et de services pour une proximité attractive, permettant de limiter les déplacements contraints. Ce scénario s'appuie sur un chapelet de polarités qui vise au maintien des solidarités rurales.

La question environnementale comme paysagère est traitée à la fois comme un moyen et une finalité. La reconnaissance de la qualité et du cadre de vie fonde clairement le socle de l'attractivité promue par le mode de développement du scénario.

Ville de Cognac



Rue piétonne de Cognac (16). Photo : S. CHARBEAU © Grand Cognac (2017)

LES LEVIERS

Une démarche de marketing territorial pour faire (re)connaître l'identité locale et l'état d'esprit de la démarche Cittàslow

Des labellisations préexistantes comme atouts touristiques à renforcer : Cognac, Ville d'art et d'histoire, AVAP à Jarnac, Villages de pierres et de vigne, etc.

Une attractivité résidentielle ciblée vers l'adhésion à un mode de vie

Des aménités rurales et urbaines à faire-valoir et à renforcer pour des « campagnes vivantes »

Un développement de l'économie présentielle

Des sites économiques qui maintiennent les savoir-faire emblématiques

Une amélioration de la qualité des réseaux (numérique, routiers, ferrés) pour intensifier les liens au sein de la région de Cognac et avec l'extérieur

LES DÉFIS

Le maintien d'un taux d'emploi élevé sur long terme pour limiter la dépendance économique aux territoires extérieurs

L'adaptation au changement climatique pour valoriser une certaine culture du risque

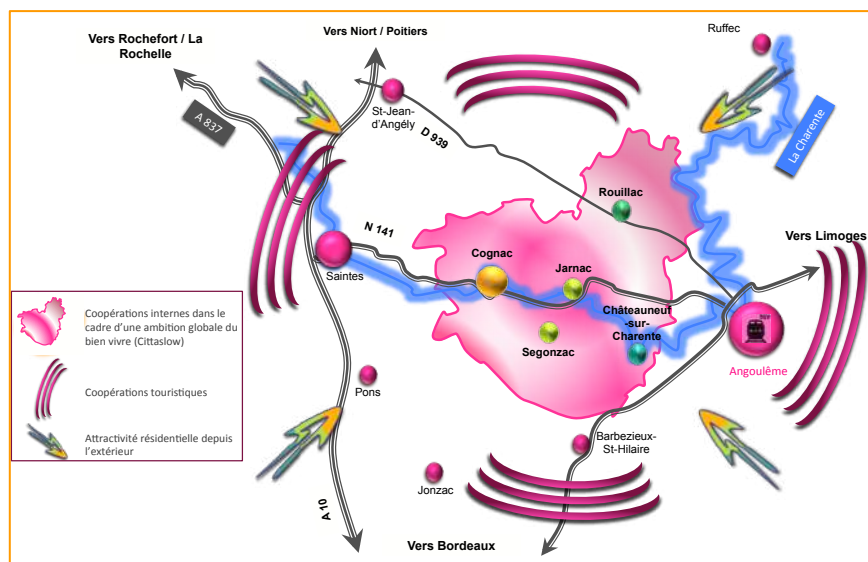
L'intégration des néo-ruraux pour limiter les conflits d'usage et favoriser la cohésion sociale

Une montée en gamme de l'offre hôtelière (moyenne et haute gamme)

Une politique d'équipements et de services qui doit accompagner les besoins diversifiés

L'impact du développement économique sur l'environnement (milieux naturels) et sur la ressource en eau (qualité, quantité)

La ruralité innovante, support de développement pour une qualité de vie meilleure.



Un scénario de « bien-vivre » dont la thématique, en accord avec celle du développement durable, semble être fédératrice. D'autant plus que des actions emblématiques, comme le label « Cittaslow », sont mises en œuvre.

Scénario 2		Hypothèses
Population	<i>Effectifs</i>	85 500
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	0,30%
	<i>Gain</i>	5 500
Desserrement		
	<i>Population par résidence principale</i>	1,95
Logement	<i>Besoin en logements supplémentaires</i>	6 400
	<i>Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante</i>	50%
Emplois		
	<i>Emplois supplémentaires</i>	3 100
Consommation d'espace (ha)		
	<i>Total</i>	405
	<i>Résidentielle</i>	215
	<i>Economie</i>	190

2.1.3. Le scénario 3 : L'exception cognaçaise

Le scénario est axé sur la valorisation des ressources internes, quasiment endémiques (paysages naturels et architecturaux, le fleuve Charente...) au territoire du SCoT, pour servir de levier au développement de la filière des spiritueux.

A cette fin, la région de Cognac utilise l'axe patrimonial de la Charente avec ses espaces voisins pour donner une nouvelle valeur à l'image du territoire.

Ce scénario cultive également une double tonalité amenant à considérer le territoire comme un produit de luxe :

- De l'entre soi impliquant une ouverture économique sélective et mesurée.
- Patrimoniale, du point de vue économique, environnemental et résidentiel.

De la sorte, la filière spiritueux est perçue comme un produit patrimonial qui véhicule un savoir-faire pointu, positionné sur le « luxe ». Cette expression du haut de gamme se traduit par une économie résidentielle sophistiquée, portée par la venue de personnes aisées en quête d'un écrin à même de cultiver une forme de rareté.

Il en ressort une protection accrue du patrimoine naturel comme bâti, qui porte les germes de l'identité locale, tant dans les grands espaces ouverts (milieux naturels, milieux agricoles, dont viticoles) que dans les espaces urbains (trame verte et bleue en milieu urbain...).

Du point de vue de la structuration territoriale, la ville de Cognac formule une offre en aménités urbaines supérieure en capacité de faire rayonner l'image « haut-de-gamme » du territoire.

Les villes et bourgs diffusent des services de proximité, à l'échelle de leur espace de vie, au service d'une ruralité intimiste ne cherchant pas à se dévoiler, mais à garantir une fonctionnalité « sur-mesure ».

Par ailleurs, en matière environnementale, la rénovation énergétique est renforcée par la capacité financière accrue des nouveaux habitants, contribuant à la résorption de la vacance.

Paysage de vignes



Commune de Bouteville (16). © A.L.P (2017)

LES LEVIERS

Une approche paysagère structurante articulée à un marketing territorial associant luxe, et patrimoine

La poursuite ou le renforcement des politiques patrimoniales : Ville d'art et d'histoire, Villages de pierres et de vigne, etc.

Une politique d'urbanisme exigeante (morphologie et qualité architecturale)

Un développement démographique ciblé

La pérennisation à long terme des éléments de patrimoine remarquable et identitaire (valorisation de la Charente entre Saintes et Angoulême,...)

Une amélioration de la qualité des réseaux (numérique, routiers, ferrés) pour intensifier les liens au sein de la région de Cognac et avec l'extérieur, notamment la RN141

LES DÉFIS

Une affirmation du projet politique face aux pressions

La nécessaire adaptation de la filière cognac et spiritueux au changement climatique (renforcement de la R&D notamment)

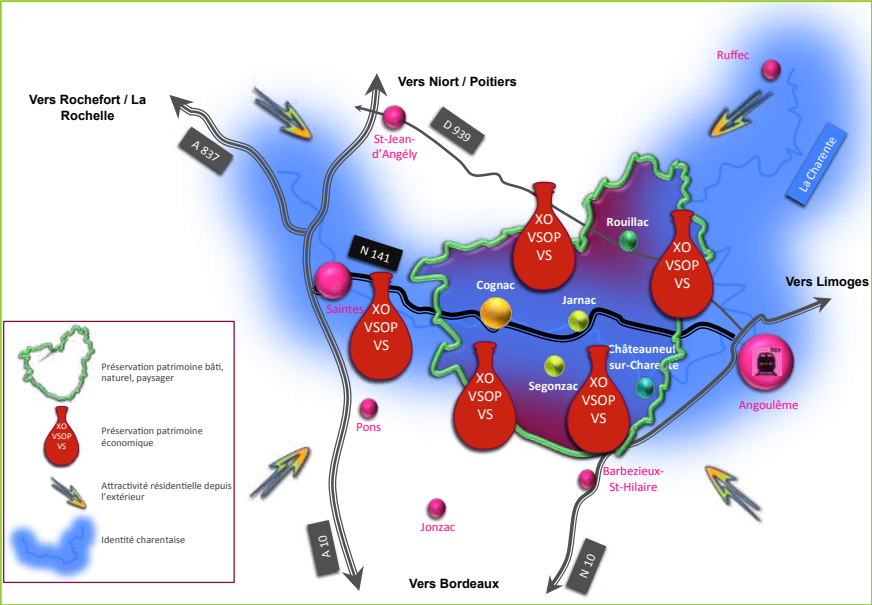
Un niveau de dépendance économique élevé à la filière cognac et spiritueux

Un niveau d'équipements et de services élevé et cohérent aux besoins spécifiques de la population cible

Un risque de fracture sociale et spatiale

L'impact du développement sur l'environnement (milieux naturels) et sur la ressource en eau (qualité, quantité)

La valorisation des ressources internes pour un mode de développement basé sur l'exception cognacaise.



Un scénario à teneur patrimoniale, qui tend à faire du territoire un produit de luxe à l'image de son produit phare le cognac. Cela amenant à une forme de sélectivité et de rareté induite par les caractéristiques du territoire.

Scénario 3		Hypothèses
Population	Effectifs	82 600
	Taux de croissance annuel moyen	0,15%
	Gain	2 600
Desserrement	Population par résidence principale	1,92
Logement	Besoin en logements supplémentaires	5 300
	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante	45%
Emplois	Emplois supplémentaires	1 200
Consommation d'espace (ha)	Total	325
	Résidentielle	240
	Economie	85

2.2. Analyse de la performance des scénarios

2.2.1. Le développement résidentiel

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
L'attractivité par l'emploi est puissante. L'arrivée de personnes extérieures au territoire est très importante, notamment celle des actifs seuls ou en couple. Il s'en suit un rajeunissement de la population avec une forte pression sur le marché immobilier. L'offre de logement s'accroît en jouant, par le jeu du marché sur la mobilisation de la vacance, sur le renouvellement urbain, mais également en utilisant le levier des extensions urbaines pour satisfaire la demande de ménages avec enfant(s) recherchant des logements avec jardin. L'offre de logement est extrêmement diversifiée en taille, en accession/location en tout point du territoire pour répondre collectivement à l'afflux des populations et fidéliser les ménages au gré de leur parcours résidentiel. Les densités moyennes à l'échelle du SCoT environnent les 13 lgts/ha, ce qui représente un effort par rapport au mode d'aménagement passé. Quant à l'enveloppe urbaine, elle accueillera 48 % des logements supplémentaires.	L'évolution démographique est équilibrée. L'arrivée de retraités et d'actifs attirés par un cadre de vie hautement qualitatif mettant en avant la ruralité, sa générosité, sa solidarité, sa diversité et son authenticité, va dans ce sens. Le vieillissement de la population continue, mais sur une pente moins accentuée que pour le scénario 3. Les besoins pour le desserrement sont réels, qui additionnés à une croissance démographique de 0,3%/an en moyenne entre 2019 et 2039 nécessitent une progression du nombre de logements à construire. Les nouveaux logements correspondent au souhait des ménages désireux de vivre dans un espace de proximité sociale et fonctionnelle. Ainsi, les logements de petite taille et intermédiaires sont plébiscités. La mobilisation des capacités dans le tissu urbain existant est la plus forte des 3 scénarios, comme la densité envisagée. Dès lors la consommation d'espace à vocation résidentielle y est ici la moins pressante.	La croissance démographique est faible et le vieillissement de la population prononcé. Le caractère d'écrin « luxueux » du territoire et de ses espaces de vie, en correspondance avec l'image renvoyée par le cognac rend son attractivité sélective. Dans ce contexte, les nouveaux aménagements résidentiels sont amenés à répondre théoriquement et en priorité au desserrement des ménages. Cependant, la compacité de l'aménagement n'est pas recherchée puisque la demande des populations ne converge par vers cela. D'ailleurs, les densités y sont les plus faibles : 12 lgts/ha en moyenne, de même pour la mobilisation de l'enveloppe urbaine. Le volume des constructions est le plus faible des trois scénarios. Par ailleurs, le manque de diversité dans l'offre de logement en certains points du territoire du SCoT ne permet aux ménages de poursuivre leur parcours résidentiel, ce qui nuit à la mixité générationnelle et sociale.
++	++	+

Echelle de performance

+ Passable

+ + Bonne

+++ Excellente

2.2.2. Le développement économique

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Ce scénario est le plus volontariste du point de vue économique. Il profite aussi de la présence de la filière de pointe des spiritueux, dont le développement futur semble assuré compte tenu de son positionnement sur des marchés porteurs. A côté de cette filière, les activités industrielles : aéronautique, agroalimentaire, mécanique, etc., profitent des potentiels de synergies intéressants en matière de formation, de ressources humaines, d'innovation... L'économie tertiaire se développe, propulsée par une forte croissance démographique et les besoins d'accompagnement des entreprises localement implantées. Pour répondre à la diversité des besoins des entreprises et à leur parcours résidentiel, le territoire du SCoT de la région de Cognac dispose d'une offre foncière et immobilière riche et variée, destinée à des TPE et/ou PME. L'économie présentielle sert de relais à la création d'emploi en dehors des espaces d'activités économiques, à savoir dans les centres villes et bourgs, ce qui contribue à leur vitalisation.	La sphère présentielle s'impose plus que pour les autres scénarios comme le principal pourvoyeur d'emploi. A ces emplois, s'ajoutent ceux liés au tourisme et à des petites et moyennes unités de production tournées vers l'économie locale. Bien évidemment la filière des spiritueux demeure l'élément emblématique et caractéristique des différents secteurs du territoire du SCoT de la région de Cognac. L'agriculture et la viticulture, ainsi que leurs produits de qualité, biologiques et/ou labélisés sont au cœur de la reconquête de la proximité. Le développement d'une économie verte locale permet la valorisation des ressources naturelles présentes à l'échelle du territoire ou des espaces voisins. Enfin, le développement du télétravail, coworking, etc., permet de décentraliser l'emploi au plus près des espaces de vie, ce qui génère un supplément de dynamisme dans les centralités des villes et des bourgs et amène à une croissance du phénomène de bi-résidence. L'offre économique est dans ce scénario très concentrée dans le tissu urbain en résonance de la forte proximité recherchée.	La stratégie économique manque d'ambition et de complémentarité entre les deux intercommunalités. En dehors de la filière des spiritueux et du cognac, les relations sont pauvres, voire même concurrentielles. Plus ou moins opportuniste, ce développement ne permet pas une véritable expression des complémentarités internes au sein du territoire du SCoT de la région de Cognac. Toujours est-il que le développement économique est le vertueux, même en incluant les besoins liés à la filière du cognac. En outre, en dehors de la filière, le tissu artisanal et de services se calque au changement de la typologie de consommateur pour qui le « haut-de-gamme » est essentiel à son mode de vie.
+++	++	+

2.2.3. La consommation foncière

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Le renforcement des dynamiques économiques et le fait d'assumer le rôle de capitale nationale, voire européenne, des spiritueux suppose des besoins importants en termes de surfaces. Apporter une réponse au parcours résidentiel des entreprises, susciter le développement entrepreneurial, attirer des investisseurs non locaux demandent de fournir à la fois du foncier et de l'immobilier d'entreprises au profit des fonctions productives et de services. En outre, ce fort développement économique demande de reconquérir les zones économiques en friche ou en voie d'obsolescence de manière à garantir une rotation du stock foncier qui n'est pas infini. Enfin, du point de vue résidentiel, la poussée démographique génère de la demande foncière. Cependant, des efforts sont réalisés, certes moins vigoureusement que pour le scénario 2, en termes de mobilisation des capacités de développement au sein des enveloppes urbaines du territoire, sans pour autant trahir l'identité rurale. Cela reste conforme au leitmotiv évoqué par les élus : l'industrie à la campagne.	La densification est davantage recherchée dans ce scénario, notamment pour le développement résidentiel. Le réinvestissement des espaces déjà urbanisés est une politique mise en place pour être en cohérence avec le désir de faire des centralités des lieux dynamiques et agréables. Dès lors, les urbanisations en extension de l'enveloppe urbaine se font de manière moins systématique et dans le cas où elles se réalisent, elles le sont en continuité du tissu urbain existant. La poursuite de la qualité de l'aménagement résidentiel est assumée. Du point de vue économique, les activités tertiaires, notamment, se concentrent dans les espaces déjà urbanisés. Le nouveau foncier à vocation économique répond en priorité au parcours résidentiel des entreprises et à l'accueil d'entreprises artisanales.	Scénario dont la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est la plus faible : 325 ha. En effet, la recherche de compacité dans l'aménagement n'est pas la priorité. Toutefois, la capacité financière des nouvelles populations arrivantes enclenche un cycle vertueux en matière de réhabilitation de fermes ou de maisons dans ou en dehors de l'enveloppe urbaine. Clairement, ces populations sont attirées par des formes urbaines plutôt traditionnelles et représentatives de l'univers rural. Par cela, il faut entendre des résidences avec jardin. Dans les faits, c'est la faible ampleur de la croissance démographique qui atténue la consommation foncière.
+	++	+++

2.2.4. Les transports et les mobilités

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
L'attention se porte ici sur les mobilités domicile-travail et les flux de marchandises. L'offre de transports en commun et les moyens de rabattement s'organisent autour et en direction des pôles d'emploi. De plus, des aires de covoiturage, et le réseau dédié, voire partagé, aux mobilités actives pour de la courte distance ou encore la mise en place de transports en commun interentreprises assurent la fluidité des navettes pendulaires. La capacité du territoire à être un pôle d'emploi pérenne de la région lui assure le maintien de ses gares et leur fréquentation.	La structuration des différents espaces de vie et la quête de proximité favorisent le déploiement des déplacements de proximité, par TAD par exemple, et des mobilités non carbonées (vélo, marche à pied). L'offre de transport et de mobilités est organisée de manière à assurer le rabattement vers des nœuds de mobilités et la découverte apaisée du territoire. Les gares et les aires de covoiturage jouent un rôle essentiel dans les mobilités de longues distances et sont aménagées en conséquence.	La stratégie d'aménagement reste parcellaire dans sa cohérence et coordination malgré quelques projets travaillés en commun comme l'amélioration des liaisons entre Rouillac et les autres polarités d'importance du SCoT. L'offre de modes alternatifs à la voiture individuelle : aires de covoiturage, boucles cyclables, entre autres, n'est pas particulièrement ambitieuse puisque la demande des citoyens ne va pas particulièrement dans ce sens. Le point noir demeure le niveau de desserte insuffisant de TER reliant le territoire à la gare TGV d'Angoulême.
++	+++	+

2.2.5. La gestion de l'eau

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Le niveau de développement peut générer des conflits d'usage entre les activités économiques et résidentielles. Les pressions induites sont susceptibles d'altérer le niveau de qualité et de quantité de la ressource en eau. Toutefois, les investissements sur le réseau épuratoire et d'alimentation en eau potable sont essentiels pour assurer l'ambition à long terme. Cela étant, la capacité à répondre collectivement à l'enjeu de la gestion de l'eau au travers de l'aménagement et de la pédagogie est essentielle à la réussite du projet du territoire.	Le développement résidentiel et économique accroît les besoins et les moyens pour y répondre sont impératifs pour les garantir. Ceci dit, les orientations en matière environnementale et plus particulièrement celles liées à la trame bleue sont de nature à mener une politique sur la qualité des eaux. L'image du territoire étant rattachée à la Charente, les politiques en matière de qualité de l'eau accompagnent la mise en tourisme du territoire. Adossé à cela, l'ensemble des réseaux, assurant une bonne capacité épuratoire et une production d'eau potable répondant aux besoins des activités humaines, est amélioré.	Le faible niveau de croissance démographique et de l'intensité du développement économique permet une gestion plus assurée dans le temps de la ressource en eau. Ainsi, les investissements sur les réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement peuvent être échelonnés avec plus d'aisance, mais doivent répondre aux enjeux de la hausse de production du cognac et des autres spiritueux. Les politiques nécessaires pour améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines sont réalisées, moins par nécessité que pour satisfaire une demande de haute qualité territoriale
++	+++	++

2.2.6. La trame verte et bleue / la nature en ville et les paysages

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
La fonctionnalité environnementale est préservée dans son ensemble. Néanmoins, des pressions peuvent s'exercer sur le front des lisières urbaines : résidentielles et économiques. Les nouvelles opérations sont dans l'ensemble sobres en matière de consommation énergétique ou dans leur utilisation de la ressource en eau par exemple. En revanche la consommation d'espace générée par ce scénario appelle à une grande attention pour éviter de créer des éléments de rupture écologique, notamment dans les espaces de nature ordinaire. Les collectivités s'attachent à préserver les paysages pour des raisons évidentes d'attractivité. En effet, attirer des entreprises suppose d'offrir un cadre de vie et de travail agréable aux salariés. La nature en ville participe de ce mouvement vers une qualité territoriale au service de l'économie locale.	La valeur environnementale et paysagère est le point fort de ce scénario. Être attractif suppose leur bonne qualité et leur fonctionnalité dans une logique d'actions collectives. Ce scénario s'attache à développer dans les nouvelles opérations d'aménagement résidentielles et économiques, une réelle intégration paysagère et architecturale. Le traitement des lisières urbaines et la restauration des continuités écologiques dans tous les milieux, y compris urbains (nature en ville, replantation de haies...) sont particulièrement recherchés. De plus, ce scénario vise à faire du territoire un laboratoire pour s'adapter et lutter contre les effets du changement climatique. Ainsi, le respect des éléments naturels est plébiscité.	Les éléments patrimoniaux naturels et bâtis qui témoignent de l'histoire, de la « beauté » et de la diversité des entités paysagères présentes sur le SCoT de la région de Cognac sont préservés et valorisés. Par ailleurs, l'intégration des nouvelles opérations d'aménagement dans le paysage participe à cette haute qualité territoriale. Toutefois, par moment et en fonction du type de produit résidentiel, certaines urbanisations peu denses et standardisées rompent avec les morphologies paysagères et traditionnelles en certains endroits du territoire. En outre, la gestion de la trame verte et bleue est présente, puisqu'il s'agit par son biais de contribuer au maintien à la fois des paysages naturels et d'une fonctionnalité pour la biodiversité dans et en dehors de l'espace urbanisé.
+	+++	++

2.2.7. La valorisation des énergies renouvelables

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Les parcs d'activités accueillent des dispositifs de production d'énergies renouvelables. Il s'agit de mettre sur le marché des parcs d'activités de très haute qualité. Ici, le marketing environnemental est essentiel dans la stratégie pour attirer les ménages et les entreprises. En outre, les actions réalisées en renouvellement urbain et en faveur de la remobilisation des logements vacants pour favoriser l'accueil d'actifs permettent d'intégrer des logiques bioclimatiques dans les opérations, voire de mettre en œuvre des dispositifs de production d'énergies à partir de ressources renouvelables. La constitution d'une filière écotechnologie, voire écoconstruction, est une piste qui se révèle porteuse compte tenu de l'ambition élevée du développement et de la demande potentielle qui en résulte.	Pour tout nouvel aménagement, l'approche bioclimatique est favorisée ainsi que l'intégration de mécanismes producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien...). De même, l'utilisation de ressources issues des exploitations agricoles et viticoles est rendue possible par des investissements publics (chaufferies à bois...) propres à fournir des débouchés aux entreprises privées qui s'engagent dans ces activités. La production d'énergies renouvelables est l'occasion de créer de la valeur ajoutée locale, non délocalisable et de l'emploi de proximité. Dans ce scénario, le recours aux énergies renouvelables répond à plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, réduire l'empreinte écologique du territoire, minimiser l'utilisation d'énergies fossiles, améliorer la qualité de l'air...	Ce scénario cherche à produire une part de l'énergie à partir de la mobilisation de certaines de ses ressources naturelles. Ici, les projets demeurent ponctuels par manque de moyens de l'action publique. Ainsi, la montée en puissance de la part des énergies renouvelables dans les productions énergétiques reste timide et surtout du fait de l'initiative privée. Cependant, les documents d'urbanisme locaux accompagnent et autorisent leur développement.
++	+++	+

2.2.8. La gestion et la valorisation des déchets

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
La quantité de déchets est la plus élevée des 3 scénarios. Elle s'explique par la croissance démographique et par le développement de l'économie. Ce scénario va mobiliser des actions similaires au deuxième scénario, mais dans des proportions plus importantes pour soutenir son modèle de développement. En outre, les synergies entre entreprises sont recherchées pour diminuer et valoriser leurs déchets. L'économie circulaire est donc favorisée non pas sur une dimension locale, mais plutôt supra-communautaire, ce qui induit des flux supplémentaires de transports des déchets.	La croissance de la population augmente de toute évidence la production de déchets et le coût de leur collecte et traitement. A l'inverse, les actions menées par les collectivités pour « éduquer » et sensibiliser les ménages et les entreprises, pour trouver des niveaux de coopérations efficaces pour une meilleure valorisation locale des déchets rendent possibles la mise en place d'une économie circulaire locale d'échelle pluri-communale ou intercommunautaire.	Les pressions démographiques et économiques ne militent pas pour une réponse urgente en matière de gestion et de valorisation des déchets. Pour autant, les collectivités membres du SCoT de la région de Cognac mettent en place des outils pédagogiques et en termes d'aménagement pour réduire la production de déchets et améliorer le tri sélectif.
++	+++	++

2.2.9. L'exposition aux risques et nuisances / la santé des populations

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
L'intensification des flux de personnes et des marchandises conduit à accroître le niveau des nuisances sonores, les pollutions atmosphériques, notamment aux abords des axes de communication majeurs, dont la RN 141. Les risques technologiques sont potentiellement plus nombreux dans ce scénario du fait du développement des chais par exemple. La vulnérabilité des personnes et de leurs biens aux risques naturels est contenue.	Les nuisances et risques sont anticipés dans l'ensemble des projets. Le cadre de vie étant l'élément moteur de l'attractivité, il n'est pas question d'exposer les populations à des risques pouvant être anticipés. Ainsi, le principe de précaution est appliqué scrupuleusement pour que les personnes vivent de manière apaisée sur le territoire.	Les nuisances sont relativement contenues du fait d'un développement peu vigoureux. Cependant, la qualité de l'air n'est pas spécialement altérée par le rythme de développement, ce malgré l'absence de politique de mobilités alternatives à la voiture robustes. En outre, la notion d'écrin amène à préserver les populations de tous risques naturels ou technologiques. L'aspect de sécurisation n'est pas neutre dans ce scénario.
++	+++	++

3. Des scénarios au scénario choisi

3.1. Quelles perceptions des élus à l'égard des 3 scénarios, pour quelle ambition partagée ?

Le scénario 1 décrit une partie des politiques déjà mises en œuvre. La qualité des scénarios 2 et 3 est à rapprocher de ce scénario 1.

L'approche économique vise à conforter une approche plutôt qualitative que quantitative, même s'il faut bien sûr anticiper les besoins fonciers nécessaires pour les ambitions déclarées par les acteurs de la filière spiritueux. Dans les faits, l'économie doit être le moteur d'une attractivité résidentielle qui doit être en adéquation avec ce qu'est le territoire, à savoir un bassin d'emploi.

En outre, les spécificités des espaces de vie derrière lesquels sont visés Cognac et les anciens chefs-lieux de canton, doivent être maintenues au service d'une ambition commune.

Elles servent et serviront de base à la mise en place ou au renforcement de certains réseaux : de villes, de bourgs, économiques, touristiques, environnementaux, de transports, etc.

Elles agissent également comme des avantages compétitifs à l'égard des territoires voisins.

L'ambition qui s'est dessinée au cours de la réflexion initiée par la démarche prospective s'inscrit dans un esprit qui entend faire des ressources propres du territoire le levier majeur au service d'une attractivité durable.

Pour ce faire, le territoire définit une triple ambition :

- **L'ambition économique** demeure un prérequis essentiel qui repose à la fois sur le maintien de la dynamique de la filière « spiritueux », véritable « colonne vertébrale » du territoire, et sur la diversification du tissu économique pour accroître l'attractivité par l'emploi auprès de ménages travaillant dans des activités autres que celles de cette filière.
- **L'ambition de la qualité, du bien-vivre, de l'art de vivre** au sein de la région de Cognac, qui s'appuie sur le patrimoine bâti, agricole

et naturel et qui viendrait renforcer l'identité locale, ainsi que l'attractivité résidentielle.

- **L'ambition de l'ouverture** auprès des territoires de l'axe Charente d'abord, en utilisant des liens fédérateurs autour de la Spirit Valley, de la vigne, du fleuve lui-même et du tourisme, et d'autres territoires autour des problématiques d'intégration aux dynamiques métropolitaines, économiques, de mobilités, etc...

C'est ainsi que le projet politique du territoire utilise les complémentarités entre ses différents espaces de vie pour amener de la fidélité et de l'attractivité grâce à ses terroirs, ses traditions, ses savoir-faire et sa douceur de vivre.

3.2. Quels sont les éléments du scénario choisi ?

Dans les faits les participants au forum ne se sont pas reconnus dans un seul scénario. Aussi, ils ont mixé les éléments contenus des 3 scénarios.

Le scénario 1 est un acquis, un socle fédérateur, qui demande à être travaillé sous l'angle **qualitatif** des scénarios 2 et 3 autour :

- Du patrimoine bâti, agricole et naturel qui viendraient renforcer l'identité locale.
- De l'axe Charente comme véhicule de fortes coopérations externes autour de thématiques communes avec Saintes et Angoulême : la Spirit Valley, la vigne, le tourisme.
- Du bien-vivre, de l'art de vivre pour une attractivité résidentielle renouvelée et innovante.
- De l'ouverture en utilisant l'authenticité, les saveurs, la diversité, la vitalité comme éléments de découverte « à son rythme » du territoire.
- Du maintien du caractère rural, à taille humaine, du territoire structuré autour d'un réseau de polarités cohérent et équilibré.

3.3. La structuration du développement choisi

3.3.1. La démographie

L'objectif démographique retenu dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la région de Cognac est d'atteindre les 87 400 habitants à 2039. Cela revient à une augmentation d'environ 6 900 habitants entre 2019 et 2039, soit une moyenne de 340 habitants supplémentaire par an (+0,4 %/an).

Pour rappel, les données qui ont servi à échafauder les objectifs finaux du SCoT en matière démographique portaient sur la période 1999-2015. Durant cet intervalle, la croissance démographique ressortait à + 1 790 habitants, soit 160 en moyenne annuelle (+ 0,14 %/an).

Situation démographique de travail pour le scénario choisi

Source : INSEE

Etendue
de
référence
pour le
SCoT

	1999	2010	2015	TCAM 1999-2010	TCAM 2010-2015	TCAM 1999- 2015
CA Grand Cognac	69 214	69 870	69 833	+0,09%	-0,01 %	+0,06 %
CC Rouillacais	8 980	9 852	10 147	+0,85 %	+0,59 %	+0,77 %
Total	78 194	79 980	79 980	+0,18 %	+0,06 %	+ 0,14 %

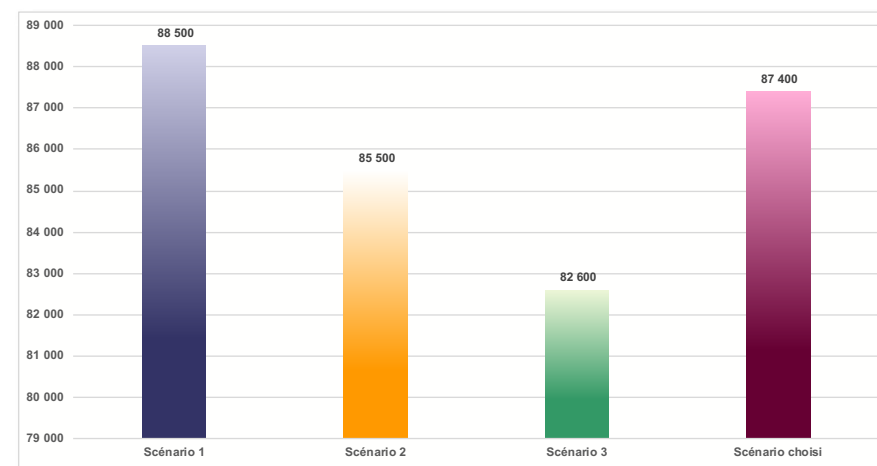
L'objectif démographique choisi se situe entre le scénario 1 et 2. Ainsi, les élus ont voulu concilier dynamiques économiques et démographiques pour tendre vers une croissance équilibrée de ces indicateurs.

En outre, cette ambition répond à plusieurs enjeux fondamentaux pour la préservation de l'identité du territoire et du sentiment d'un territoire vécu tel que souhaité par les populations :

- Le maintien des équipements et des services, dont les commerces, dans tous les espaces de vie du SCoT de la région de Cognac.
- Le maintien de la mixité générationnelle pour atténuer le phénomène de vieillissement et préserver un niveau optimal d'actifs pour la fluidité du marché du travail.

- Le développement de nouveaux emplois de services contribuant à dynamiser les centres villes et bourgs.
- La nécessité de croître démographiquement pour peser politiquement auprès de partenaires privés et publics.

Comparaison des objectifs de population



3.3.2. Les logements

Les besoins en logements sont évalués en fonction :

- Du point mort qui détermine le nombre de logements nécessaire pour le maintien des populations, dont l'une des variables clés se trouve être le nombre de personnes qui occupe un logement au titre de sa résidence principale.
- Des objectifs démographiques souhaités par les élus et validés par les populations.
- Des évolutions à l'œuvre du marché de l'immobilier orientées par les nouveaux comportements des « acheteurs » désireux de logements de plus petite taille que par le passé et peu éloignés des équipements et des services.

- Des capacités d'accueil des collectivités (présence de réseaux, morphologies urbaines, ...).

La prévision du nombre de personnes vivant dans un logement au titre de sa résidence principale est estimée à 1,96. A 2039, les effets des politiques sectorielles auront permis d'atteindre les objectifs en termes d'attraction de couples bi-actifs et de jeunes actifs. Leur venue aura pour conséquence de minorer la baisse tendancielle observée du desserrement des populations par résidence principale.

Par comparaison, en 1999 ce ratio (population/résidence principale) ressortait à 2,46 et 2,18 en 2015, soit une diminution de 0,27 point (-0,017 point en moyenne annuelle). Entre 2019 et 2039, la baisse s'établirait à -0,17 point, donc une diminution de l'ordre de 0,008 point par an en moyenne.

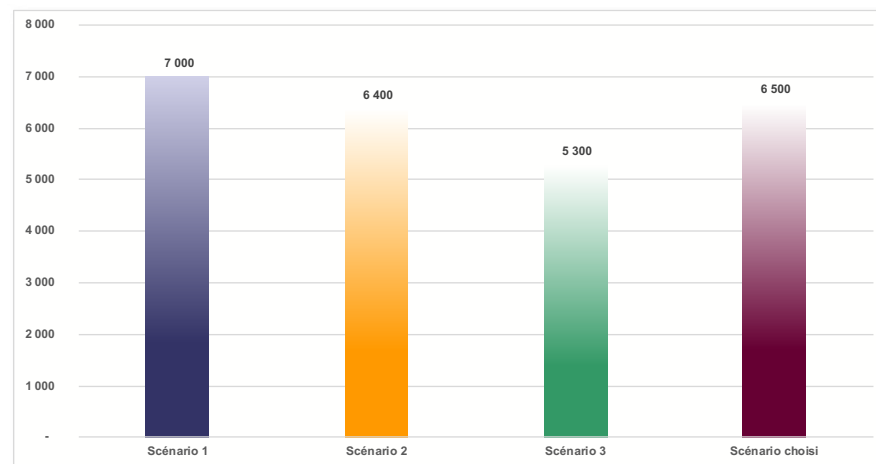
La contraction du desserrement se poursuivrait dans une logique de tassement comme l'on peut le constater à l'échelle nationale.

En outre, les besoins en logement doivent répondre à des impératifs de mixité sociale et générationnelle en tout point du territoire. Cela demande d'éviter de conforter cette spécialisation observée dans la typologie des logements entre les deux intercommunalités, à savoir les grands biens (T4 et T5 et plus). Une plus grande variété de taille de logement semble propice pour maintenir et accueillir une diversité de population : personnes âgées, jeunes, familles avec ou sans enfants, personnes seules, personnes handicapées et dépendantes).

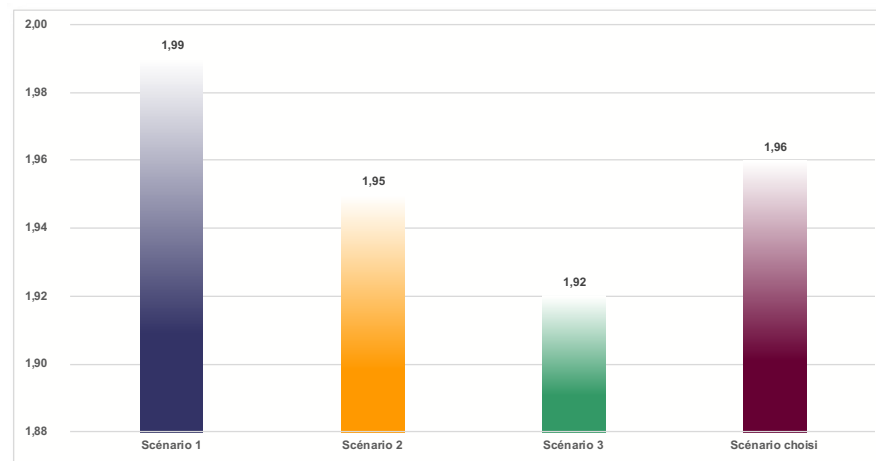
Les besoins en logement supplémentaires entre 2019 et 2039 sont estimés à 6 500 unités, soit une moyenne de 325 annuelle. Ce niveau se trouve être proche du scénario 2.

Sont compris dans les besoins en logement : la construction neuve, la remise sur le marché des logements vacants, le changement d'usage du bâti, le renouvellement urbain.

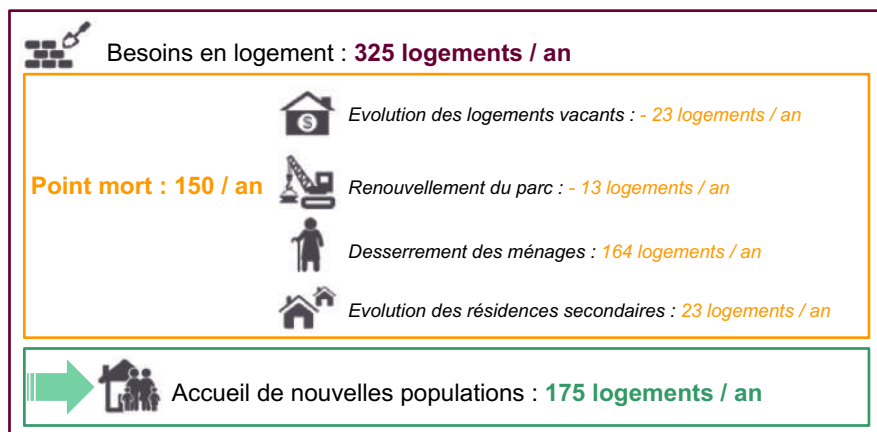
Comparaison des objectifs de logements



Comparaison des objectifs de desserrement des populations par résidence principale



Besoins en logements pour le point mort et l'accueil de nouvelles populations



3.3.3. L'emploi

Les élus ont souhaité affermir le caractère économique de leur territoire, qui doit être un des leviers propices à une évolution positive de la croissance démographique.

L'élévation du niveau de l'emploi sert aussi à :

- Mettre en adéquation les demandes de renouvellement de la main d'œuvre engagée par les grandes maisons de cognac et des spiritueux et l'offre de travail présente sur le territoire.
- Répondre à la hausse prévue de la production du cognac comme le rappelle le BNIC.
- Satisfaire localement les services demandés par les populations et touristes.
- Rapprocher l'offre d'emploi des lieux de vie de manière à réduire les temps de déplacement et conforter une réalité vécue des espaces de vie.

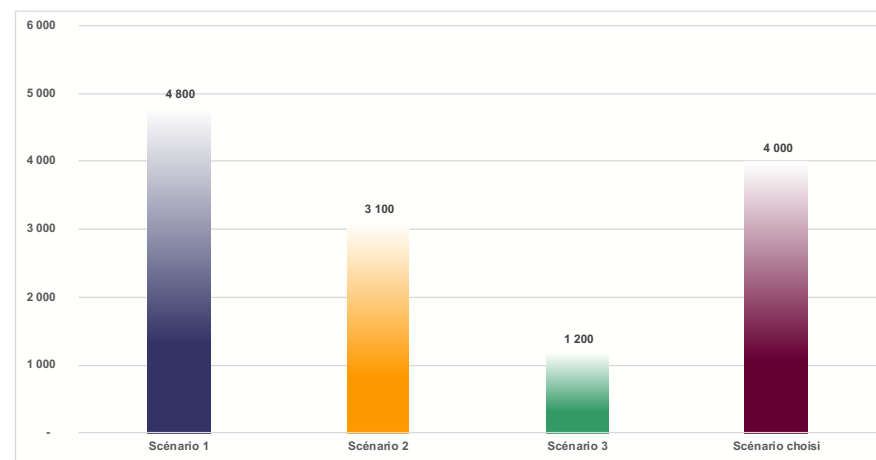
La stratégie économique visée par les élus est de renforcer l'attractivité par l'emploi du bassin d'emploi cognaçais. Ainsi, le taux de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois et les affectifs des actifs occupés habitants le territoire du SCoT), qui est de 103 points en 2015 devrait passer à 107 points en 2039. Cette hausse de 4 points converge avec l'observation qui décèle une augmentation d'environ 1 point tous les 5 ans.

Ainsi, ce sont 4 000 emplois supplémentaires en 20 ans qui sont projetés, soit 200 emplois en moyenne par an. Cet objectif s'intercale entre les estimations des scénarios 1 et 3.

A noter qu'entre 1999 et 2015, ce sont près de 170 emplois nets supplémentaires par an qui ont été recensés.

En outre, parmi ces nouveaux emplois, près de 60 % sont créés dans les enveloppes urbaines mixtes déjà existantes qui accueillent des fonctions économiques, d'habitation, d'équipements. En effet, l'essentiel des emplois n'étant pas concentré dans les espaces d'activités économiques, il s'agit de conforter les emplois tertiaires, de services aux populations et aux entreprises, dans ces espaces. Le but est de (re)donner de la dynamique dans les quartiers, les centres villes et bourgs du SCoT de la région de Cognac.

Comparaison des objectifs d'emploi



3.3.4. La consommation d'espace

Les surfaces associées à ces objectifs résidentiels et économiques prennent en compte les préoccupations grandissantes associées à un développement raisonné.

En effet, comme les citoyens l'ont évoqué durant les phases de concertation, l'attractivité territoriale sera le fruit d'un aménagement territorial qui respecte le cadre de vie, les paysages, l'environnement et les identités locales. Autrement dit, le développement devra être sobre en matière d'imperméabilisation des espaces.

Pour ce faire, les élus ont souhaité être plus vertueux en matière de mobilisation des enveloppes urbaines existantes dans le cadre du développement résidentiel. Non seulement pour réduire l'impact sur les terres agricoles, naturelles et forestières, mais également pour faciliter la (re)conquête des centres villes et bourgs.

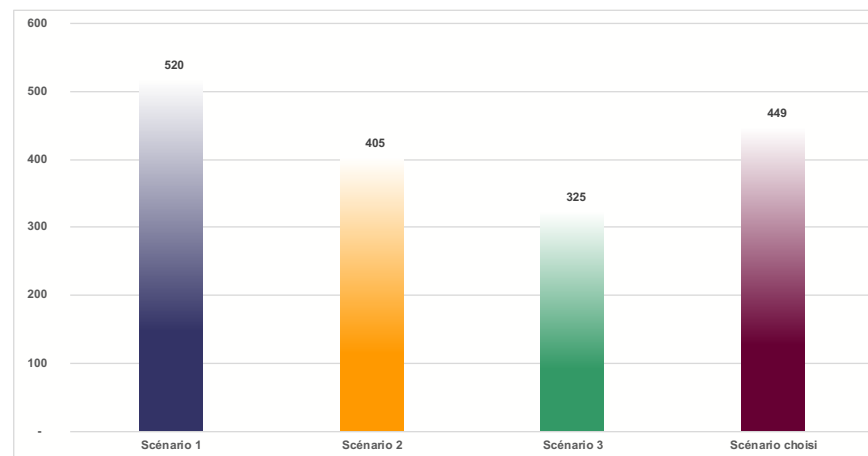
De plus, les élus ont décidé de se doter d'un phasage en deux temps de manière à évaluer, en dehors du cadre légal qui impose un bilan au termes des 6 ans après la date d'approbation du SCoT, la situation au regard des objectifs choisis. L'intervalle de la 1ère phase, 2019-2031, correspond aux temporalités du PLH de la CA de Grand Cognac et se rapproche du PLUi du Rouillacais, tous deux en cours d'élaboration.

De la sorte, le développement résidentiel mobilisera 181 ha sur la période 2019-2031 et 99 ha sur la période 2031-2039.

Cela se traduit par un besoin total de près de 449 ha, soit une moyenne annuelle de 22 ha. Ce volume est réparti à hauteur de 280 ha pour le développement résidentiel, dans lesquels sont compris les voiries-réseaux-divers (VRD) et 179 ha pour le développement économique.

Dès lors, la consommation foncière est réduite de 46 % environ par rapport à la période d'observation 2005-2015 et à la période actualisée de 2009-2019.

Comparaison des objectifs de consommation foncière



4. Les objectifs du PADD en réponse au scénario choisi

Le projet de territoire du SCoT de la région de cognac entend puiser dans son identité et ses ressources internes les leviers nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie.

Aussi, le territoire du SCoT se positionne comme « **une alliance entre un terroir et des Hommes au cœur de l'axe Charente** ».

Ce positionnement met l'accent sur plusieurs éléments. D'abord il fait écho à la vigne, ses paysages, ses espaces qui ont été travaillés par l'Homme. De cette alliance entre cette terre et les savoir-faire est né un produit qui permet au territoire de rayonner et de lui conférer une place inédite dans l'imaginaire des populations.

Ensuite, l'axe Charente représente cet espace historique d'échange au cœur de la Nouvelle-Aquitaine. Axe d'autant plus essentiel que des villes comme Rochefort, Saintes, Cognac et Angoulême en sont traversées.

Au sein de cet axe, le territoire du SCoT s'avère spatialement à la croisée des chemins. C'est pourquoi, il souhaite jouer son rôle de bassin d'emploi et d'espace d'attractivité irriguant les flux.

Naturellement, ce positionnement l'amène à être une pièce majeure du puzzle régional. Ni plus ni moins, le territoire se met en ordre de marche pour contribuer aux équilibres régionaux et renforcer la notoriété de la Nouvelle-Aquitaine et de sa métropole Bordeaux au travers de passerelles communes comme la vigne.

Les regards croisés entre les différentes échelles du fait de son inscription dans une vaste région et de son aura économique international ne doivent pas aboutir à un éloignement au regard des préoccupations des habitants. Au contraire, ils impliquent de renforcer le caractère humain lié à sa ruralité et à sa taille. Ceci devant alors s'exprimer par des formes de solidarités collectives à même de faciliter les parcours de vie et les choix des personnes tant dans leur vie personnelle que professionnelle.

Les proximités qui se dessinent font alors parties des valeurs que le territoire entend préserver car elles sont l'un des fondements de son attractivité et de sa compétitivité.

Enfin, le projet de territoire promeut un mode de développement durable et innovant dans lequel le bien-vivre et le cadre de vie sont au cœur de la stratégie.

Sur le plan social, il s'agit d'offrir du choix au travers des aménités territoriales.

Sur le plan économique, l'emploi doit être en volume suffisant pour jouer son rôle d'intégrateur social.

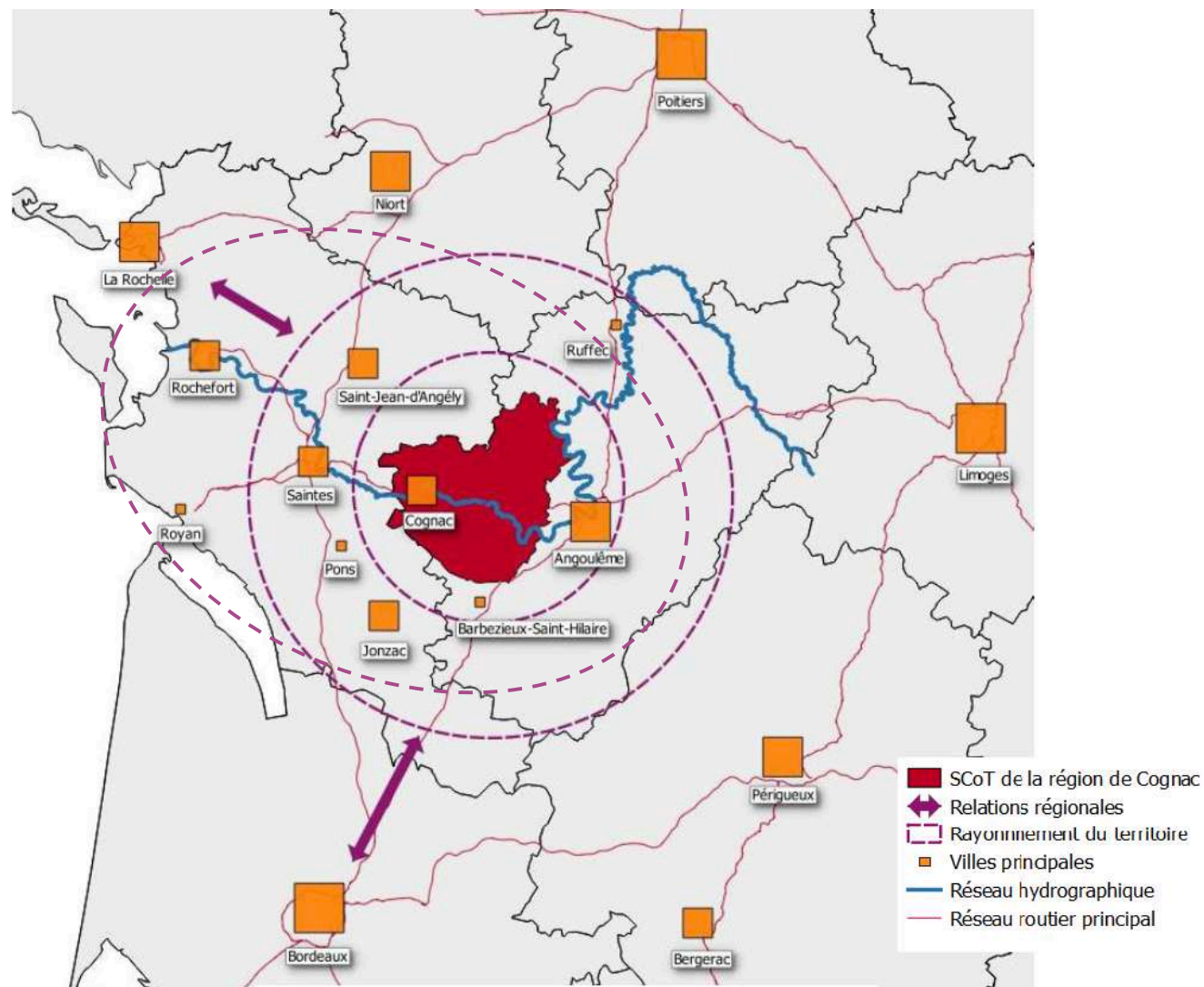
Sur le plan environnemental, la protection de la biodiversité remarquable et ordinaire, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique et son adaptation, deviennent des éléments décisifs pour améliorer le cadre de vie à moyen et long terme des habitants et préserver la viabilité du territoire.

La combinaison de tous ces principes se traduisent au travers de 3 grands objectifs stratégiques :

- **Objectif 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée.**
- **Objectif 2 : Faire du « bien-vivre » l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement ».**
- **Objectif 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.**

**Le positionnement :
Le SCoT de la région de Cognac : une alliance entre un terroir et des Hommes
au cœur de l'axe Charente**

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018



Objectif 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée.

Le projet de territoire structure les différents espaces : urbains, ruraux, environnementaux et agricoles pour mieux valoriser leurs caractéristiques et renforcer leurs complémentarités.

A cette fin, les élus ont choisi d'organiser une armature urbaine polycentrique qui ne cherche donc pas à concentrer le développement en un seul point. Par ce biais, ils reconnaissent l'apport de chacun des espaces dans la fonctionnalité globale du territoire.

Cette armature contribue également à affermir les échelles de proximité, amenant à une réduction des temps de déplacements toujours dans l'optique de donner du confort aux populations.

Elle concourt à l'attractivité territoriale auprès des populations et agit sur le renouvellement des classes d'âge par des aménités ciblées au regard des différents besoins.

Elle permet d'assurer l'équilibre entre les espaces plus urbains et ruraux de manière à garantir des dynamiques partagées et acceptées qui ne s'opèrent pas au détriment des uns ou des autres.

Les élus ont mis en lumière les liens étroits qui unissent le patrimoine environnemental, naturel et paysager du territoire à son attractivité. Cela s'organise par la consolidation d'une véritable trame verte et bleue fonctionnelle à l'échelle du territoire et en accroche des espaces voisins. Il en va de la pérennité des espaces et des espèces naturels, ainsi que des paysages, qui sont fragilisés par l'activité humaine et les conséquences du réchauffement climatique.

La protection de la ressource en eau est tout autant nécessaire au développement. Cette richesse, précieuse, engage de par sa présence et sa qualité les objectifs démographiques et économiques que se sont assignés les élus.

L'espace agricole et viticole participe à l'identité visuelle et économique du territoire du SCoT de la région de Cognac. Ne pas compromettre les activités qui leur sont associées demande un mode d'aménagement sobre en matière de consommation foncière et de gestion du parcellaire. Il en va

de la cohabitation entre les univers urbanisés et agricoles pour des raisons économiques, de bien-vivre et de santé.

Objectif 2 : Faire du « bien-vivre » l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement ».

Être un territoire attractif confère des responsabilités complexes. Cela demande de fournir aux individus des commodités leur permettant de vivre agréablement et de projeter au gré de leurs ambitions personnelles. Le bien-vivre est par conséquent un axe majeur de la stratégie du projet de territoire.

Ce deuxième objectif définit les questions de mobilités externes et internes comme des pièces essentielles contributives au bien-vivre sur le territoire. Il est question de l'amélioration des liaisons routières et ferrées pour le relier aisément aux espaces extérieurs. Quant aux mobilités alternatives à la voiture individuelle, elles sont ici plébiscitées par les élus pour répondre aux différents usages exprimés par les citoyens (déplacements domicile-travail, de loisirs, touristiques, de longue ou courte distance...), mais aussi pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique.

L'amélioration des connexions numériques est souhaitée ardemment ne serait-ce que pour accompagner les changements de mode de vie, d'habiter, de travailler et de consommer des populations.

Le bien-vivre se bâtit en partie à l'aide d'une offre d'aménités en services et équipements : scolaires, de santé, sportifs, de loisirs, culturels. Pour être de véritables véhicules de « vie locale », elles doivent être connectées aux lieux de vie que sont les centres villes et bourgs. Elles contribuent à proposer une expérience de la proximité qui, du reste, est une demande des populations.

Le commerce joue un rôle primordial dans l'animation locale. Les élus ont décidé de faire du commerce de proximité un maillon utile et nécessaire à la reconquête des centres villes et bourgs. Leur souhait est d'affermir la diversité commerciale en fonction des vocations des espaces de vie et de la pluralité des besoins des populations.

Fournir ce cadre de vie agréable appelle à soutenir une offre résidentielle qui ne soit pas mono-produit. Le parcours résidentiel des ménages est à prendre en compte au nom de la mixité générationnelle et sociale. La solidarité interterritoriale va permettre de répondre aux besoins de tous les publics : personnes âgées, jeunes, personnes seules, fragiles, en situation de handicap et couples.

Le mode d'aménagement résidentiel amène à encourager le libre choix des ménages de vivre sur le territoire. Sa qualité esthétique ou encore énergétique, son accessibilité, son intégration dans le cadre paysager, architectural et morphologique de son espace d'inscription demeure déterminant de l'attractivité. Par ailleurs, il doit être pensé sous le prisme du principe de précaution qui appelle à sécuriser les populations face aux risques naturels, technologiques et autres nuisances (sonores, pollution...).

Objectif 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

Le projet de territoire désire conforter sa spécificité liée à la filière des spiritueux et du cognac, mais également consolider d'autres activités pour là aussi appliquer le principe de précaution vis-à-vis de chocs économiques qui pourraient survenir à 20 ans. Cela en relais de ce que les citoyens ont mis en avant.

C'est pour cela que les élus ont choisi de mettre en scène une organisation économique irriguant le territoire et répondant à ces enjeux.

D'abord en apportant une offre foncière et immobilière en quantité et qualité suffisante pour soutenir les besoins de la filière spiritueux et du cognac, ainsi que les autres activités industrielles, tertiaires, artisanales.

En écho à l'attractivité et à la compétitivité du territoire en matière de développement économique le choix est de faire des espaces économiques des lieux de vie en accroche de leur environnement et non déconnectés.

La performance économique globale sous-tend de s'appuyer sur ses atouts touristiques et des ressources primaires : productions agricoles, vitivinicoles, carrières, etc. En effet, à leur échelle, ils sont créateurs d'emploi et de valeur ajoutée locale.

Enfin, le changement climatique est un défi qui s'avère porteur de richesses et d'opportunités économiques locales. Le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, notamment par la collecte et le recyclage des déchets de matières organiques issues des vinasses par exemple, apparaissent à la fois comme des débouchés économiques mais aussi comme des contributeurs à la lutte contre le réchauffement climatique.

5. Des objectifs du PADD aux objectifs et orientations du DOO

La traduction de la stratégie et du parti d'aménagement formulée dans le PADD se décline, dans le DOO, en 3 parties. Ces dernières reprennent la trame du PADD pour mieux souligner la cohérence et la concordance entre les deux documents.

Partie 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire pour une authenticité renouvelée et valorisée

⇒ *Orientation 1 : Organiser une armature urbaine polycentrique renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente, tout en maintenant les proximités rurales*

L'objectif est d'organiser un réseau de polarités complémentarités pour garantir un développement équilibré contribuant à :

- Limiter la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par une moindre utilisation de la voiture individuelle et des temps de déplacement amoindris.
- Renforcer les échelles de proximité entre lieux de vie, de travail et de loisirs, de culture...
- Conforter le territoire dans son rôle de bassin d'emploi emblématique de la région Nouvelle-Aquitaine.

C'est pourquoi le pôle majeur de Cognac-Châteaubernard, les polarités secondaires (Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Rouillac et Segonzac), les polarités de proximité (Ars, Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Hiersac, Lignères-Sonneville, Mérignac, Nercillac, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Même-les-Carrières, Salles-d'Angles et Sigogne) et les communes non pôles (toutes les autres communes) ont été identifiés selon cette organisation et ont tous vocation, selon leur caractéristiques et capacités,

à accroître l'attractivité et le degré de rayonnement du territoire du SCoT de la région de Cognac.

Cette armature est le fruit de données factuelles et de contingentements stratégiques définis par les élus.

En ce qui concerne les aspects factuels, l'armature urbaine répond à un exercice de classification et de pondération prenant pour référence plusieurs entrées :

- Le nombre d'équipements, de commerces et de services.
- Le niveau de desserte par des transports publics ou autres modes de transport collectif alternatifs à la voiture individuelle.
- Le nombre d'emplois et d'établissements.

Les aspects politiques sont dictés par les stratégies internes aux deux EPCI membres du SCoT de la région de Cognac.

Cognac-Châteaubernard est le pôle principal, à ce titre majeur, du SCoT. Son urbanité, la plus élevée du territoire, est liée à la présence d'équipements à fort degré de rayonnement (santé, sites touristiques, équipements culturels et sportifs, centres de congrès, grands ensembles commerciaux, gares...). Son nom est associé au cognac ce qui lui confère une véritable notoriété. Enfin, la présence des grandes maisons a structuré toute une grappe d'entreprises associées directement ou indirectement à la filière des spiritueux. Les orientations du DOO, en écho du PADD, amènent à faire croître ce pôle pour lui donner toute sa dimension stratégique au sein du SCoT, mais aussi au cœur de l'axe Charente.

Les polarités secondaires participent à l'équilibre global du territoire du SCoT de la région de Cognac. Elles sont complémentaires au pôle majeur puisqu'elles structurent leur propre espace de vie en tant que chefs-lieux de canton ou ancien chef-lieu (Rouillac). Leur capacité à organiser leur environnement dépend d'une accessibilité associée au développement des services pertinents pour satisfaire les besoins des populations.

Les pôles de proximité contribuent à l'équilibre spatial et fonctionnel de leurs intercommunalités d'appartenance. Ils ont pour but la structuration d'espaces de vie de proximité et la connexion des espaces les plus ruraux avec les dynamiques globales.

Enfin, les communes non pôles ont pour mission de maintenir une vie locale active, en cherchant à préserver les équilibres générationnels et sociaux, pour le compte d'un cadre de vie attractif à l'ensemble du territoire du SCoT de la région de Cognac.

Partant de là, les objectifs de croissance démographique doivent accompagner le renforcement de chacune des strates de l'armature territoriale en rapport avec leurs capacités d'accueil et leur rôle.

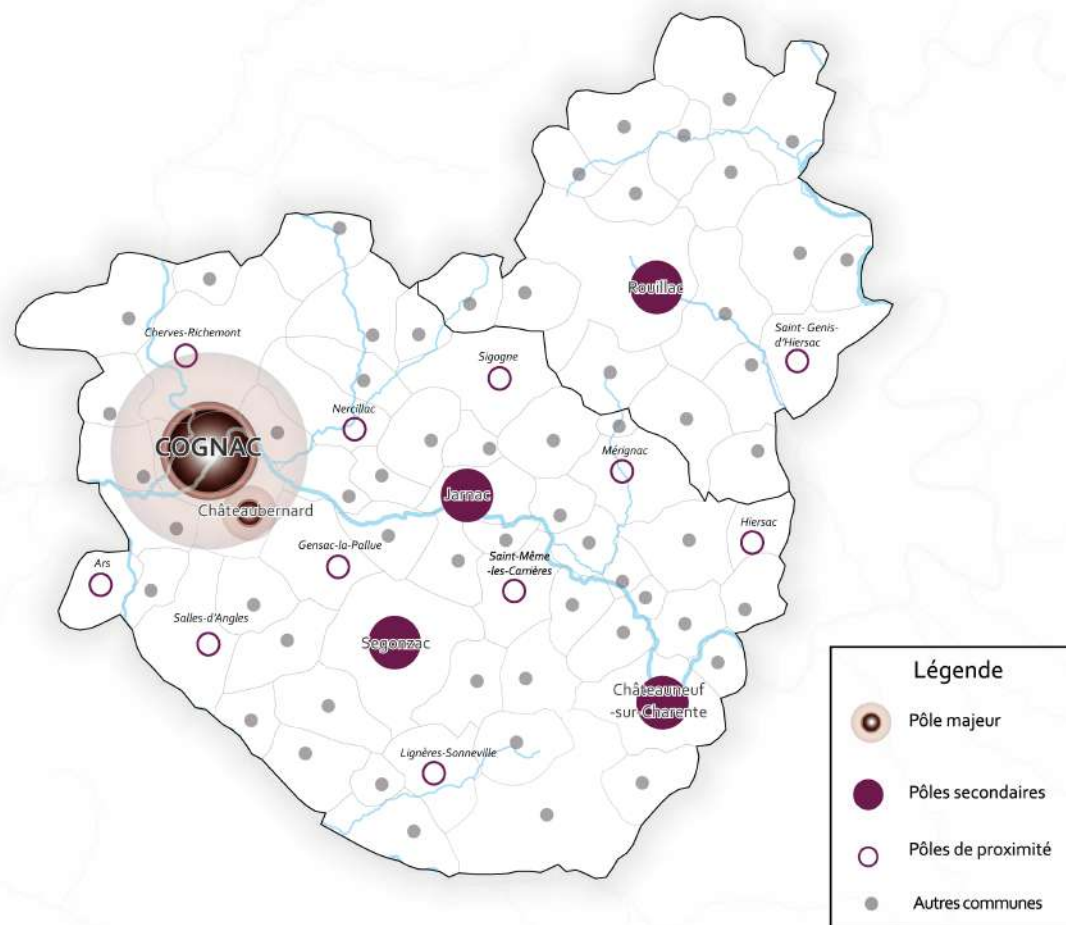
L'observation statistique monte une érosion des poids des polarités du territoire, ce qui ne manque pas de faire vaciller les grands équilibres et amoindrir les facultés de rayonnement et d'irrigation des équipements et des services majoritairement présents dans les polarités. Par conséquent, les populations s'en éloignent, ce qui renforce les externalités négatives induites par des mobilités toujours plus longues entre autres. Ainsi les objectifs démographiques cherchent à stopper cette tendance lourde, sans pour autant remettre en cause le caractère rural du territoire et ses équilibres.

Les objectifs du PADD, d'une hausse de la population de 6 900 personnes entre 2019-2039 sont ainsi déclinés :

- Le pôle majeur voit sa population augmenter de 1 910 personnes, ce qui rompt avec les tendances baissières passées et lui permet d'affirmer son rôle à l'échelle de l'axe Charente et sa lisibilité régionale.

Armature urbaine du SCoT de la région de Cognac

Source : BD Topo, BD Carthage ; Réalisation EAU



- Les pôles secondaires observent une hausse de 1 767 habitants et renforcent ainsi leur aura et leur fonction de centralité au sein de leur espace de vie respectif.
- Les pôles de proximité attestent d'une croissance de 1 025 habitants afin de garantir leur fonction d'équilibre au sein de leur intercommunalités respectives.
- Les communes non pôles affichent un gain de 2 222 habitants pour permettre le maintien des grands équilibres générationnels et le sentiment des citoyens d'appartenir à des espaces de vie grâce au maintien des équipements et de services.

Objectifs de population selon la trame urbaine du SCoT de la région de Cognac

	Polarités	2039	Variation 1999-2015	Variation 2019-2039	TCAM 1999-2015	TCAM 2019-2039
SCoT de la région de Cognac	Pôle majeur	24 000	- 787	+ 1 910	- 0,22 %	+ 0,42 %
	Pôles secondaires	14 750	+ 492	+ 1 767	+ 0,24 %	+ 0,64 %
	Pôles de proximité	13 350	+ 947	+ 1 025	+ 0,50 %	+ 0,40 %
	Autres communes non pôles	35 300	+ 1 134	+ 2 222	+ 0,22 %	+ 0,33 %
	Total	87 400	+ 1 786	+ 6 924	+ 0,14 %	+ 0,40 %

⇒ Orientation 2 : Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives

Une trame verte et bleue a été identifiée à l'échelle du SCoT de la région de Cognac. L'objectif est de préserver et conforter dans le temps la maille écologique sur l'ensemble du territoire, en lien également avec les territoires voisins. Il s'agit de maintenir une perméabilité écologique réelle permettant à la biodiversité de jouer son rôle de régulateur environnemental et de pare-feu face au réchauffement climatique et ses conséquences.

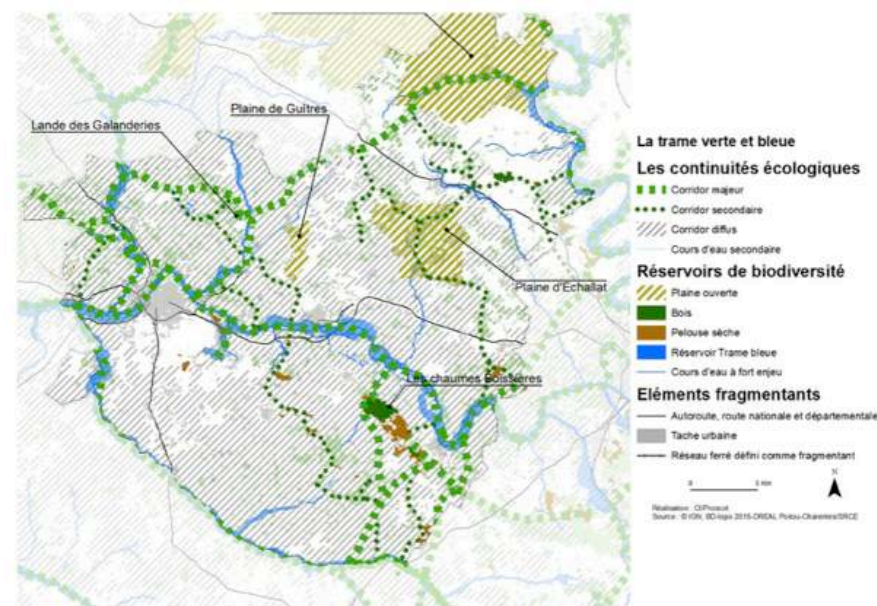
Ainsi, le maintien des espèces et des différents milieux est assuré. Pour ce faire, des prescriptions et des recommandations sont inscrites dans le DOO, relatives à chaque type d'espaces : les réservoirs de biodiversité (les forêts et landes, les mailles de haies, les milieux ouverts, semi-ouverts et les

pelouses calcicoles), les corridors écologiques (corridors majeurs et secondaires, corridors diffus), la trame bleue, la nature ordinaire et en milieu urbanisé.

Par ailleurs, la ressource en eau conditionne le développement futur. Pour cela, des modalités sont à mettre en œuvre par les documents d'urbanisme locaux pour assurer sa disponibilité à long termes. Des prescriptions et recommandations agissant sur la qualité et la quantité de l'eau et la protection des zones stratégiques sont particulièrement mise en avant.

Trame verte et bleue du SCoT de la région de Cognac

Source : SRCE ; Réalisation Concept Ingénierie



⇒ *Orientation 3 : Faire des grandes entités paysagères naturelles le socle de la diversité territoriale*

L'objectif est de prendre en considération les éléments paysagers qui concourent à un cadre de vie agréable, ce d'autant plus qu'ils témoignent d'une diversité plus riche que ne le laisse penser l'imaginaire. Il s'agit de contextualiser les opérations d'aménagement en fonction de chaque entité paysagère (Borderies, dépression de la rive gauche, Champagne Charentaise, Vallée de la Charente, Pays Bas, Plateau d'Angoumois) : valorisation des éléments paysagers, intégration paysagère qualitative, configuration de lisières urbaines fonctionnelles, maintien des éléments patrimoniaux révélateurs de l'identité locale, maintien de la diversité culturelle...

Grands paysages du SCoT de la région de Cognac

Source : Charte paysagère et architecturale Pays Charente – Pays du Cognac ; traitement EAU



⇒ *Orientation 4 : Préserver l'espace agricole, vecteur d'authenticité et d'identité territoriale*

La préservation des espaces agricoles et viticoles est un levier stratégique pour maintenir les identités locales et les paysages emblématiques de la vigne notamment.

Dès lors, le développement de l'urbanisation ne doit pas être un simple calque du mode d'aménagement passé, à savoir l'extension des enveloppes urbaines. C'est pourquoi 52 % des nouveaux besoins résidentiels sont orientés au sein des enveloppes urbaines existantes. Cet objectif a été voulu pour deux raisons. D'une part, amener de la sobriété en matière de consommation foncière et, d'autre part, redynamiser les centres villes et bourgs.

En outre, des objectifs quantitatifs minimum de développement résidentiel dans les enveloppes urbaines existantes et de densification sont assignés en fonction des strates de l'armature urbaine.

Enfin, pour donner encore plus de lisibilité un phasage en deux temps, 2019-2031 et 2031-2039 permet d'égrainer le développement résidentiel et les objectifs de consommation foncière par intercommunalité. A ce titre, le DOO enjoint les collectivités à ne pas dépasser l'allocation foncière établie pour les différents périodes : respectivement 181 et 99 ha.

Quant au développement économique, celui-ci est contenu à un volume maximum de 169 ha, filière cognac comprise.

Les élus ont choisi, collectivement, de respecter les territoires, leurs morphologies et la diversité qu'ils représentent. Le modèle citadin n'étant pas reproductible partout, ceci explique la graduation selon la typologie de pôle de la mobilisation des enveloppes urbaines comme des densités.

D'ailleurs, ces objectifs sont l'expression des souhaits suivants des élus et des citoyens :

- La typologie du territoire est avant tout rurale et est vécue comme telle.
- Les futurs aménagements résidentiels doivent tenir compte des évolutions des modes de vie (parcelles aux tailles moins imposantes que par le passé), de la composition des ménages (vieillesse, famille monoparentale...), ce qui nécessite d'être en reconquête des enveloppes urbaines existantes.

- Les densités demandées sont conformes aux densités expérimentées dans certains aménagements parmi les plus récents (Gensac-la-Pallue, Châteauneuf-sur-Charente, Rouillac...).
- La mobilisation des réceptivités des enveloppes urbaines participe de la (re)vitalisation des centres villes et bourgs.

Pour conclure sur cette orientation, les futurs aménagements devront avant toute réalisation prendre en compte leurs impacts sur les espaces agricoles et leur fonctionnalité. A titre d'exemple, les collectivités devront prendre en compte les enjeux d'échanges / compensation des terres viticoles, voire agricoles dans le cadre de l'aménagement foncier associé au développement résidentiel et économique.

Objectif minimum de logements à créer au sein de l'enveloppe urbaine existante (chiffres arrondis)

Communauté d'agglomération Grand Cognac	Polarités	Besoins en logements total 2019-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%) 2019-2039	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2031-2039
	Pôle majeur	1 500	790	710	68 %	540	480
	Pôles secondaires	880	510	370	58 %	300	215
	Pôles de proximité	820	520	300	48 %	250	140
	Autres communes non pôles	1 600	1 200	400	40 %	480	155
	Total	4 800	3 020	1 780	53 %	1 570	990
Communauté de communes du Rouillacais	Polarités	Besoins en logements 2019-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%) 2019-2039	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2031-2039
	Pôles secondaires	880	550	330	56 %	310	185
	Pôles de proximité	140	90	50	45 %	40	25
	Autres communes non pôles	680	370	310	38 %	140	120
	Total	1 700	1 010	690	48 %	490	330
SCoT de la région de Cognac		Besoins en logements 2019-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039	Mobilisation de l'enveloppe urbaine existante (%) 2019-2039	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine existante 2031-2039
	Total	6 500	4 030	2 470	52 %	2 060	1 330

**Objectif minimum de densité et de limitation de la consommation foncière (en ha) à vocation résidentielle à horizon 20 ans
(chiffres arrondis)**

Communauté d'agglomération Grand Cognac	Polarités	Besoins en logements	Extension de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2031-2039	Densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2019-2031	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2031-2039	Consommation foncière maximale (VRD inclus) Totale
	Pôle majeur	1 500	32 %	250	230	25	12	11	23
	Pôles secondaires	880	42 %	210	155	17	15	11	23
	Pôles de proximité	820	52 %	270	160	13	25	14	40
	Autres communes non pôles	1 600	60 %	720	235	11	79	26	112
	Total	4 800	47 %	1 450	780		131	62	193
Communauté de communes du Rouillacais	Polarités	Besoins en logements	Extension de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2031-2039	densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2019-2031	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2031-2039	Consommation foncière maximale (VRD inclus) Totale
	Pôles secondaires	880	44 %	240	145	17	17	10	27
	Pôles de proximité	140	55 %	50	25	12	5	3	8
	Autres communes non pôles	680	62 %	230	190	10	28	24	52
	Total	1 700	52%	520	360		50	37	87
SCoT de la région de Cognac	Polarités	Besoins en logements	Extension de l'enveloppe urbaine existante (%)	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2019-2031	Logements supplémentaires en extension de l'enveloppe urbaine existante 2031-2039	densité	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2019-2031	Consommation foncière maximale (VRD inclus) 2031-2039	Consommation foncière maximale (VRD inclus) Totale
	Total	6 500	48 %	1 970	1 140	14	181	99	280

- La densité s'apprécie en nette, ce qui signifie qu'elle se mesure à l'échelle de la parcelle ou de l'ilot.
- La consommation foncière s'apprécie avec VRD (Voirie, Réseaux et Divers), ce qui inclut les surfaces utilisées par les équipements publics, la voirie, les espaces verts, aménagés pour les besoins de la population habitant les logements construits dans l'espace considéré.

**Objectif maximum de consommation foncière en extension de l'enveloppe urbaine par EPCI
entre 2019-2039 en ha**

	EPCI	Vocation résidentielle	Vocation économique	Total hors filière cognac*	Filière cognac	Total avec filière cognac
SCoT de la région de Cognac	Communauté d'agglomération du Grand Cognac	193	99	292	60	449
	Communauté de communes du Rouillacais	87	10	97		
	Total	280	109	389	60	449

Paysage de vignes
EAU



Objectif 2 : Faire du « bien-vivre » l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement ».

Le PADD insiste sur les échelles de proximité qui caractérisent le mode de fonctionnement du territoire. C'est dans cette optique que les politiques sectorielles des collectivités sont appelées à être cohérentes pour participer collectivement au maintien d'un cadre de vie vécu comme agréable par les populations.

Il s'agit au travers des prescriptions et recommandations dédiées à cet objectif de faciliter et sécuriser les parcours de vie des habitants.

⇒ *Orientation 1 : Développer des mobilités adaptées pour tous*

L'objectif est de rendre plus durables les mobilités et de configurer une structuration des déplacements veillant à maintenir la proximité et l'irrigation interne, sans oublier la ruralité du territoire, comme externe.

Ce volet ne cherche ni plus ni moins à permettre une meilleure accroche du territoire aux flux externes, notamment d'ordre économique, et à améliorer le cadre de vie en jouant sur la qualité de l'air, la santé, le raccourcissement des temps de déplacement, etc.

C'est dans ce contexte que le DOO, en écho du PADD, cherche à assurer une desserte au territoire optimisée par les réseaux routiers et ferrés qui le connectent aux espaces externes. Le maintien des gares est, ici, d'une grande importance, ce qui nécessite de renforcer leur caractère multimodal et leur niveau de services à leurs abords.

Ensuite, il s'agit de proposer une offre de solutions internes de déplacements et de rabattement articulée autour des polarités suivantes :

- Le pôle de mobilité majeur de Cognac-Châteaubernard, dont le rôle est d'être le point nodal et de convergence des flux à l'échelle du SCoT et la région.
Sans exclure la voiture, qui reste le modèle de déplacement dominant dans les espaces ruraux, l'organisation des mobilités vise à donner une plus grande place aux mobilités actives (marche à pied, vélo) et aux transports collectif et commun le cas échéant.

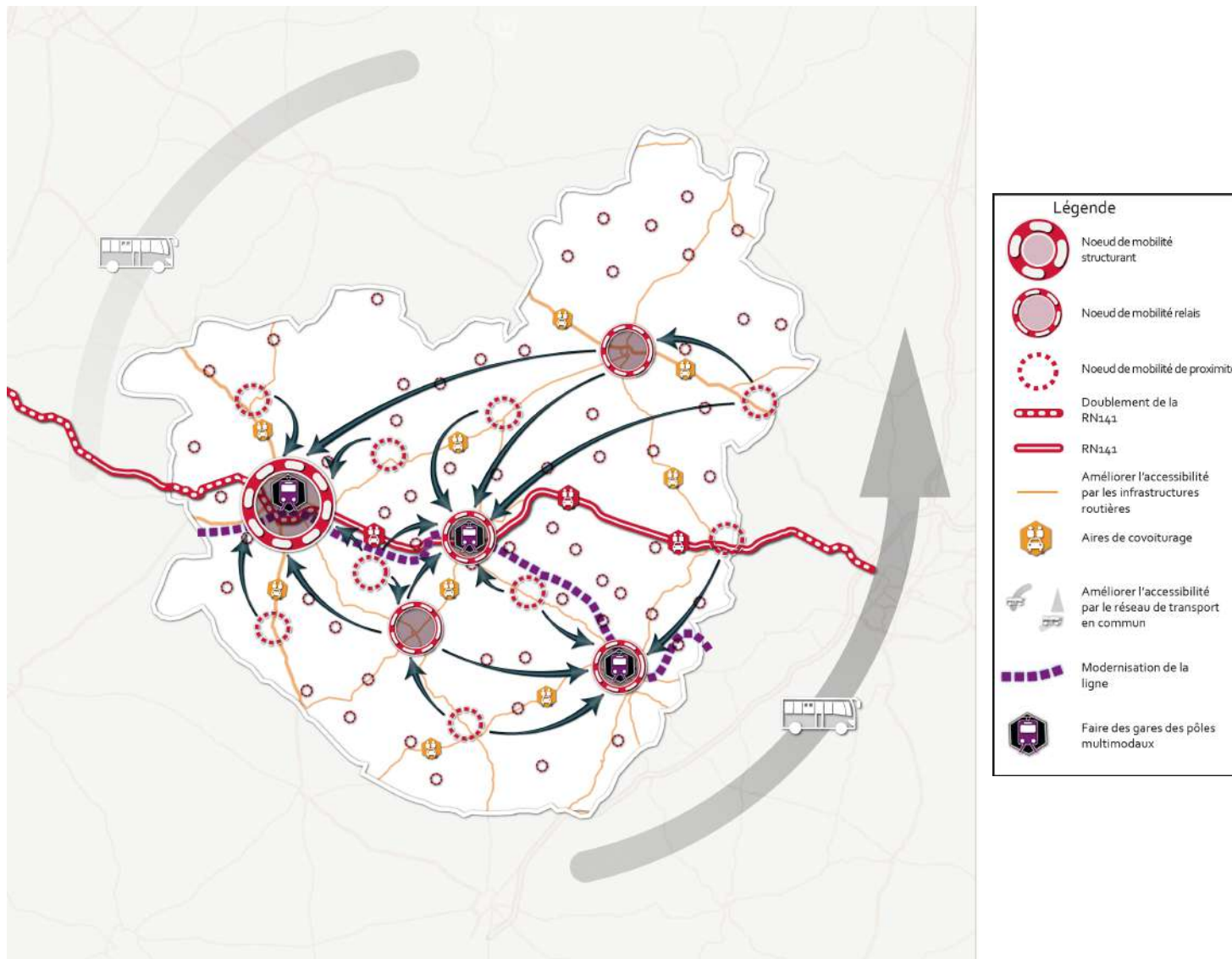
- Les pôles de mobilité relais (Jarnac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente, Rouillac) contribuent au rabattement des flux en direction du pôle majeur ou en direction des pôles relais eux-mêmes.
- Les pôles de mobilités de proximité (Ars, Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Hiersac, Lignères-Sonneville, Mérignac, Nercillac, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Même-les-Carrières, Salles-d'Angles et Sigogne) qui font office d'espace d'interconnexion entre les pôles précédemment cités et les espaces ruraux.

Cette organisation des mobilités et la mise en place d'équipements favorables aux mobilités alternatives à la voiture individuelle (aire de covoiturage, promotion des mobilités douces, renforcement des transports en commun, éco-mobilité...) visent à réduire les temps de déplacements et améliorer la qualité de l'air.

Le DOO demande également aux collectivités locales d'anticiper les conflits d'usage entre les transporteurs de marchandises et les autres usagers de la voirie en identifiant et améliorant les espaces de stationnements et d'accueil des activités de livraison.

Enfin, le numérique, qui pour l'heure agit comme un élément de discrimination entre territoire connecté et non connecté, est traité. Il s'agit de faciliter sa mise en place aussi bien dans les futurs aménagements résidentiels, d'équipements qu'économiques. Il en va de l'attractivité future du territoire.

Armature du réseau des mobilités Source : BD Topo, BD Carthage ; Réalisation EAU



⇒ *Orientation 2 : Affirmer l'offre en commerce et équipements pour un cadre de vie animé, agréable et facilité*

Les besoins d'équipements et de services sont multiples puisque par définition le territoire accueille une diversité de ménages aux modes de vie différents. Quoi qu'il en soit, un point commun les unit : l'envie de proximité. C'est pourquoi le maillage des équipements et de services est à organiser pour faire émerger les complémentarités spatiales et de fonctionnement au plus près des populations.

Ainsi, équipements majeurs de grand rayonnement (centre hospitalier, grands équipements de loisirs et sportifs, centres de conférence, ...) seront prioritairement implantés au sein du pôle majeur de Cognac-Châteaubernard.

Ensuite, les équipements de rayonnement intercommunal (collège, piscine, médiathèque, ...) seront prioritairement localisés dans le pôle majeur et les pôles secondaires en raison de leur structuration plus urbaine, de leur accessibilité et de leur effet polarisant.

Les équipements desservant des micro-bassins de vie (école élémentaire, pharmacie, maison de santé, équipements sportifs, services de petite enfance...) seront établis en premier lieu dans les pôles de proximité, voire dans certaines communes non pôles dans lesquelles existent ce type d'équipements, pour offrir des commodités de la vie quotidienne au plus près des habitants et ainsi minimiser les temps de déplacements.

Les équipements et services d'hyper proximité (relais de poste, boucherie, épicerie, ...) pourront aussi desservir les communes non pôles de manière préserver les dynamiques locales.

Pour favoriser l'utilisation de ces équipements et services, le DOO appelle les collectivités à :

- Encourager leur aménagement dans les enveloppes urbaines existantes.
- Faciliter la mixité fonctionnelle des lieux.
- Promouvoir leur connexion à des réseaux de mobilités douces ou de transports en commun/collectifs.

L'offre commerciale est l'un des éléments qui ont le plus suscité de débat entre les élus et les citoyens. En effet, leur présence conditionne pour beaucoup le sentiment de bien-vivre et de dynamisme local.

La stratégie commerciale et la définition d'une armature commerciale en concordance avec les souhaits et les pratiques des populations accompagnent les objectifs énoncés dans le PADD :

- Organiser une offre commerciale sur le pôle majeur en soutien de son attractivité et de sa lisibilité à une échelle élargie.
- Articuler l'offre de grands commerces avec le commerce de centre en maîtrisant l'offre commerciale de périphérie.
- Maintenir une vitalité commerciale en milieu rural.

A ce titre, le DOO organise une armature commerciale en cohérence avec l'armature urbaine telle qu'il le définit :

- Le pôle majeur (Cognac-Châteaubernard)
Objectif : Affirmer le rôle du bi-pôle dans l'organisation territoriale et départementale.
Vocation : Accueillir de nouvelles implantations pour diversifier l'offre commerciale, limiter les déplacements contraints vers les pôles extérieurs notamment et assurer une offre commerciale en adéquation avec la croissance démographique envisagée.
- Les polarités secondaires (Jarnac, Segonzac, Rouillac, Châteauneuf-sur-Charente)
Objectif : Affirmer leur rôle de pôle à leur échelle intercommunal de manière à éviter les déplacements contraints vers le pôle majeur et les pôles extérieurs sans chercher à capter des flux au-delà de leur aire de rayonnement.
Vocation : Accueillir de nouvelles implantations répondant à des achats du quotidien, hebdomadaires et occasionnels et devant répondre aux besoins associés au renforcement de leur démographie.
- Les polarités de proximité (Ars, Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Hiersac, Lignères-Sonneville, Mérignac, Nercillac, St-

Genis-d'Hiersac, Saint-Même-les-Carières, Salles-d'Angles, Sigogne)

Objectif : Affirmer leur rôle d'irrigation à leur échelle pluri-communale, permettant d'éviter des déplacements contraints ailleurs sans pour autant rechercher à capter des flux au-delà de leur propre rayonnement.

Vocation : Accueillir des commerces permettant d'effectuer des achats notamment quotidiens et hebdomadaires, voire exceptionnellement occasionnels et devant être adaptés à la capacité et à la configuration du site.

- Les communes non pôles

Objectif : Conforter les besoins de proximité de manière à éviter des déplacements contraints ailleurs sans pour autant rechercher à capter des flux au-delà de leur propre rayonnement.

Vocation : Accueillir des commerces permettant de répondre à des besoins quotidiens au regard de leur capacité d'accueil.

De même, dans une logique de gestion et de structuration de l'offre commerciale, le DOO définit des localisations préférentielles du commerce de manière à donner corps à la stratégie consistant à faire du commerce de centre un vecteur de d'animation locale.

- Le centre-ville de Cognac

Objectif : Faire rayonner le centre-ville, en lien avec les fonctions culturelles et touristiques, pour qu'il dépasse l'aire de chalandise cognaçaise, ce qui associe la fréquentation des habitants, des touristes et des actifs qui viennent y travailler.

Vocation : Accueillir de nouvelles implantations répondant à toutes les fréquences d'achat et de taille.

- Les centralités urbaines du territoire du SCoT (centre-ville et bourg, quartier Saint-Jacques de Cognac)

Objectif : Faire des centralités des espaces de vie qui accueillent une mixité de fonctions, ce qui permet aux habitants d'éviter de se déplacer en périphérie ou ailleurs.

Vocation : Accueillir des commerces permettant d'effectuer tous types d'achats et devant être adaptés à la capacité et à la configuration urbaine du site.

- Les polarités commerciales de périphérie (Cognac-Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Rouillac)

Objectif : Conforter, dynamiser et requalifier les polarités commerciales en cherchant une complémentarité à l'offre des centralités, une offre innovante susceptible d'apporter de la diversité et en capacité de répondre aux besoins d'une population en croissance.

Néanmoins, **le SCoT ne prévoit pas la création de nouveaux parcs commerciaux** et encadre l'extension des parcs commerciaux existants.

L'évolution des espaces commerciaux existants est possible au sein des espaces d'activités économiques à vocation commerciale ou mixtes déjà existants.

Vocation : Accueillir de nouvelles implantations ne pouvant pas être reçues dans les centralités urbaines, dont le centre-ville de Cognac, et qui répondent à une logique de complémentarité avec leurs offres.

L'amélioration de l'offre sera recherchée sans briguer pour autant une augmentation significative des flux.

Dans une logique d'éviter toute forme de ségrégation commerciale et de concurrence contre-productive entre les différents formats de commerce, le DOO priorise les localisations préférentielles pour le commerce d'importance, c'est-à-dire soumis à CDAC.

Il définit ainsi :

- Les centralités urbaines, dont le centre-ville de Cognac.
- Les espaces d'activités commerciaux ou mixtes des localisations préférentielles dans la mesure où elles ne peuvent pas s'implanter dans les centralités urbaines en raison des flux et des nuisances qu'elles génèrent, voire de la morphologie des espaces d'accueil.

- Ces espaces n'ont pas vocation, par principe, à accueillir des commerces de moins de 150 m² de surface de vente à l'exception des conditions évoquées précédemment.

Récapitulatif des possibilités données d'implantations commerciales

Surface de vente	Centralités urbaines de toutes les communes	Espaces d'activités commerciaux ou mixtes	Ailleurs
< 1 000 m ²	Oui	Oui, si > 150 m ² et si absence de réceptivités dans les centralités	Oui, dans les secteurs définis par les PLUi en cas d'absence de réceptivités dans les centralités urbaines et à condition d'être en continuité du bâti existant
> 1 000 m ²	Oui, en priorité	Oui	Non

En d'autres termes, le SCoT de la région de Cognac cherche à maîtriser l'offre commerciale en demandant que les flux générés par les futures implantations ou extensions n'entraînent pas une congestion supplémentaire à l'échelle des sites et des espaces limitrophes. Il entend également veiller à ce que les nouveaux équipements commerciaux respectent un urbanisme qualitatif du point de vue environnemental, paysager de manière à prévenir l'obsolescence de ces aménagements et à assurer une compatibilité avec les exigences d'un développement durable.

De la même manière, le SCoT encadre le développement des pratiques drives pour éviter une surconsommation de l'espace et prévenir les effets négatifs sur les flux de leur éventuelle dissémination.

⇒ *Orientation 3 : Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous*

Afin de répondre à l'objectif démographique fixé dans le PADD, un besoin supplémentaire de 6 500 logements neufs ou à remobiliser a été estimé.

Ces logements sont nécessaires pour maintenir le niveau actuel de la population et pour accueillir de nouveaux ménages, notamment des actifs

et des familles. Il s'agit en effet d'atténuer les effets du vieillissement sur la diversité des équipements et le volume de main d'œuvre.

Le DOO établit un effort constructif nettement plus important dans les pôles comparativement aux évolutions passées. Pour preuve celui-ci s'élève à 65 % sur la période 2019-2039 alors qu'il était de 54 % entre 2000-2015. Ce redressement est notable et conforte le lien recherché entre habitat et proximité aux espaces polarisants en matière d'équipements et de services.

Objectifs quantitatifs en matière de besoins en logements

	EPCI	Besoins en logements	Effort constructif 2000-2015	Effort constructif 2019-2039
SCoT de la région de Cognac	Pôle majeur	1 500	54 %	65 %
	Pôles secondaires	1 760		
	Pôles de proximité	960		
	Autres communes non pôles	2 280	46 %	35%
	Total	6 500	100 %	100 %

Pour répondre à une logique de réduction volontariste de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et en même temps pour révéler une ambition réaliste et raisonnée, un phasage de la croissance démographique et donc de développement résidentiel a été opéré.

La première phase (2019-2031) s'avère plus dynamique en construction annuelle puisqu'elle se mesure à 335 unités environ. La seconde période (2031-2039) ressort à 308 unités.

La tendance au desserrement est plus forte sur le premier intervalle que dans le second (1,96 en 2039 contre 1,99 en 2031 et 2,13 en 2019) et explique le fait qu'il faille développer une offre pour accompagner rapidement les conséquences du vieillissement et des modes de vie (augmentation des familles monoparentales...). Idem, l'accueil de nouvelles

populations appelle un effort accru sur la première période comparativement à la précédente (1999-2015), qui compte tenu des faibles pressions démographiques ne nécessitait pas une réponse marquée en leur direction.

En revanche, la réhabilitation de logements vacants va crescendo au fur et à mesure que l'attractivité se précise. Les tensions sur le marché immobilier amenant naturellement à cela.

Objectifs phasés pour le développement de la population et le développement résidentiel

	Polarités	Variation population 2019-2031	Variation population 2031-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039
Communauté d'agglomération Grand Cognac	Pôle majeur	960 (+ 0,35%/an)	950 (+ 0,51%/an)	790	710
	Pôles secondaires	387 (+ 0,32%/an)	410 (+ 0,48%/an)	510	370
	Pôles de proximité	399 (+ 0,29%/an)	420 (+ 0,44%/an)	520	300
	Autres communes non pôles	642 (+ 0,20%/an)	420 (+ 0,19%/an)	1 200	400
	Total	2 388 (+ 0,28%/an)	2 200 (+ 0,38%/an)	3 020	1 780

	Polarités	Variation population 2019-2031	Variation population 2031-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039
Communauté de communes du Rouillacais	Pôles secondaires	430 (+ 1,10%/an)	540 (+ 1,85%/an)	550	330
	Pôles de proximité	105 (+ 0,9%/an)	100 (+ 1,12%/an)	90	50
	Autres communes non pôles	570 (+ 0,70%/an)	590 (+ 1,01%/an)	370	310
	Total	1 105 (+ 0,84%/an)	1 230 (+ 1,28%/an)	1 010	690

	Polarités	Variation population 2019-2031	Variation population 2031-2039	Besoins en logements 2019-2031	Besoins en logements 2031-2039
SCoT de la région de Cognac	Pôle majeur	960 (+ 0,35%/an)	950 (+ 0,51%/an)	790	710
	Pôles secondaires	817 (+ 0,51%/an)	950 (+ 0,84%/an)	1 060	700
	Pôles de proximité	505 (+ 0,33%/an)	520 (+ 0,50%/an)	610	350
	Autres communes non pôles	1 212 (+ 0,30%/an)	1 010 (+ 0,36%/an)	1 570	710
	Total	3 494 (+ 0,35%/an)	3 430 (+ 0,50%/an)	4 030	2 470

En outre, le SCoT demande à l'ensemble des collectivités locales de répondre favorablement à la pluralité des besoins des ménages au travers du développement de logements abordables en neuf comme en locatif afin de lutter contre les ségrégations sociales et spatiales. Il s'agit également de participer au rééquilibrage de l'offre dans une logique de solidarité territoriale.

S'il ne définit pas d'objectifs quantitatifs en la matière, il exige que les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU intensifient leurs efforts pour atteindre les objectifs. Sont concernées pour l'heure, Cognac, Châteaubernard, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente.

Du reste, pour ne pas bloquer les communes dans leur aspiration à répondre à une demande forte de parcours résidentiel des ménages et pour toucher un plus grand nombre d'individus, le SCoT définit le logement social en termes de logement abordable qui est plus large que le champ des logements sociaux tel que le précise l'article 55 de la loi SRU.

Par ailleurs, le SCoT propose des objectifs pour un parc de logements de qualité (confort, intimité, performance énergétique, intégration paysagère et architecturale, connexion avec les réseaux de mobilités douces et de transports en commun, proximité à l'égard des équipements et des services, ...) de façon à inscrire le développement résidentiel dans la démarche de développement durable prônée par le PADD.

⇒ *Orientation 4 : Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale bâtie du territoire et du « bien-vivre »*

Le PADD met l'accent sur le respect des identités puisqu'elles apportent un supplément de différenciation et d'attractivité à la condition qu'elles soient suivies d'un aménagement de qualité.

A cette fin, le développement résidentiel tel que prescrit dans le DOO est amené à s'inscrire dans la morphologie des lieux, leur configuration, leur évolution et leur milieu environnant (espaces agricoles, naturels, urbains, présence de patrimoine emblématique comme les chais, les entrées de villes et les lisières urbaines) afin de s'adapter aux attentes des ménages.

⇒ *Orientation 5 : Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection de la population*

L'objectif est de développer une connaissance fine du territoire et des risques et nuisances auxquels il est susceptible d'être exposé. Dans les faits, le but avoué est d'éviter d'exposer les populations à ces risques et nuisances.

Des prescriptions sont avancées dans le DOO en fonction des risques : inondation, mouvement de terrain, présence de cavités, sismique, feux de forêt, industriel, transport de matière dangereuse. Il s'agit de les prévenir via l'application des PPR, PGRI, ...

Les nuisances sont aussi des sources de préoccupations pour les populations. A cela, le DOO répond par des actions à mettre en œuvre face aux nuisances : sonore, pollution atmosphérique, pour le compte de l'amélioration de la santé des personnes.

Objectif 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

La stratégie économique du PADD est de s'appuyer sur la filière des spiritueux et du cognac et de diversifier son tissu économique de manière à anticiper tout éventuel retournement conjoncturel. L'objectif étant de développer le bassin d'emploi cognaçais, son rayonnement et ses spécificités de manière à fournir un nombre d'emploi suffisant au plus près des lieux de vie.

⇒ *Orientation 1 : Maintenir l'excellence de la filière des spiritueux et agir pour la diversification économique pour le compte d'une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi*

La stratégie portée par le SCoT est de permettre le développement entrepreneurial local et de conforter les investissements qui y sont réalisés par des entreprises de renommées nationales et mondiales.

Pour ce faire, le DOO organise le développement foncier à vocation économique en fonction des caractéristiques des espaces et des stratégies des intercommunalités.

Cela s'avère d'autant plus nécessaire qu'à fin 2019, seulement 9 ha étaient encore disponibles à la vente (cela représente 2 % des surfaces économiques au global) alors que les sollicitations foncières recensées, auprès des services économiques de Grand Cognac notamment, se portaient sur un volume d'environ 20 ha avec des activités et des tailles de parcelles variées (demandes comprises entre 200 et 50 000 m²).

Contrairement au développement résidentiel, le développement économique ne nécessite pas de phasage. Le contexte de tension sur le foncier économique (absence d'offre), les annonces d'investissements des grandes maisons, entre autres, et les anticipations de production sur le seul cognac, appellent à une grande réactivité. A titre d'exemple, l'accroissement de la surface de production viticole prévue dans le business plan de l'interprofession est corrélé au besoin croissant des acteurs en foncier économique (pour la transformation, les activités connexes, le transport, la logistique...). Il est ainsi entendu que le

développement de l'espace viticole doit aller de pair avec le développement de l'industrie, sans quoi le produit de la vigne n'aurait pas la finalité qu'on lui connaît aujourd'hui.

Territoire en bonne santé économique comme un récent article du journal Sud-Ouest l'a dit à partir des données du CGET, autant maintenir cette dynamique positive.

La structuration économique s'articule autour :

- Des espaces d'activités vitrines

Vocation : Ce sont des lieux d'accueil privilégiés d'activités industrielles exportatrices, de logistiques connexes ou de tertiaires associés (courtier, assurance...) à la filière des spiritueux et du cognac, qui connotent la spécificité économique du territoire. Ils répondent donc à des enjeux de soutien à ces deux filières notamment (tonnellerie, cartonnerie, imprimerie, verrerie, bouchage, fabricant de matériel agricole, chaudronniers...). Par ailleurs, ces espaces économiques peuvent également accueillir d'autres activités de types aéronautique, agro-alimentaire, etc., qui bénéficient du bassin d'emploi cognaçais et du savoir-faire industriel acquis au travers de la filière des spiritueux et du cognac. En outre, ces espaces positionnent plus que d'autres le territoire dans l'échiquier économique régional, national, mais aussi international.

Aussi, tous sont situés en proximité de la RN 141 ou en accroche rapide de celle-ci de manière à connecter les flux économiques à l'A 10 et la N 10 notamment.

Objectifs maximaux de consommation foncière destinés aux projets concernant les espaces d'activités vitrines

	Espaces d'activités économiques	Communes	Projet d'extension (ha)	Projet de création (ha)	Vocation
Espaces d'activités vitrines	ZA Bellevue	Châteaubernard	5		Mixte
	ZA le Plassin	Gensac-la-Pallue	7		Industrie et commerce de gros
	ZA le Fief de la Couture	Genté	8		Industrie
	ZI de Souillac	Jarnac	8		Mixte
	La Combe à Bourras	Mérignac		11	Mixte
	ZA le Pont Neuf	Salles d'Angles	24		Industrie et tertiaire
	Total		52	11	

- Des espaces d'activités de rayonnement pluri-communaux

Vocation : Ces espaces répondent à une logique d'irrigation du développement économique au plus près des besoins des entreprises et ont pour ambition d'affirmer le rôle de polarité économique et urbaine des communes ciblées.

Ils sont localisés au sein des pôles secondaires de l'armature urbaine.

Les réponses qu'ils apportent sont adaptées aux cas de figure qui concernent :

- L'évolution des entreprises existantes et aux désirent d'implantation d'investisseurs hors espaces vitrines.
- L'évolution des entreprises impliquant une proximité spécifique avec les ressources qu'elles utilisent.
- L'évolution de l'artisanat de proximité qui ne pourrait s'implanter ou rester dans le tissu urbain existant.

Objectifs maximaux de consommation foncière destinés aux projets concernant les espaces d'activités d'irrigation

	Espaces d'activités économiques	Communes	Projet d'extension (ha)	Projet de création (ha)	Vocation
Espaces d'activités d'irrigation	ZA Meynarderie et de l'Etang	Châteauneuf-sur-Charente	1,5		Mixte
	ZA de l'Etang	Châteauneuf-sur-Charente		3,5	Mixte
	ZA le Lantillon	Rouillac	10		Mixte
	ZA le Malestier	Segonzac	10		Mixte
	Total		21,5	3,5	

- Des espaces d'activités à vocation artisanale dans les espaces de proximité

Vocation : Ces espaces accueillent des entreprises artisanales et de services aux habitants, voire aux entreprises.

Ils assurent le maintien d'activités économiques et les dynamiques entrepreneuriales de proximité dans les différents espaces ruraux du territoire.

Ils s'appuient notamment sur les polarités urbaines de proximité pour garantir un minimum d'accès à des équipements et services en direction des salariés des entreprises.

Les réponses qu'ils apportent sont adaptées aux cas de figure qui se posent et qui concernent :

- L'évolution des entreprises impliquant une proximité spécifique avec les ressources qu'elles utilisent.
- L'évolution de l'artisanat de proximité qui ne pourrait s'implanter ou rester dans le tissu urbain existant des communes d'accueil ou des communes limitrophes.

Objectifs maximaux de consommation foncière destinés aux projets concernant les espaces d'activités de proximité

	Espaces d'activités économiques	Communes	Projet d'extension (ha)	Projet de création (ha)	Vocation
Espaces d'activités de proximité	La Petite Champagne	Gensac-la-Pallue		11	Artisanale
	ZA de Mesnac	Mesnac	0,8		Artisanale
	Les Egards	Nercillac		8,5	Artisanale
	Total		0,8	19,5	

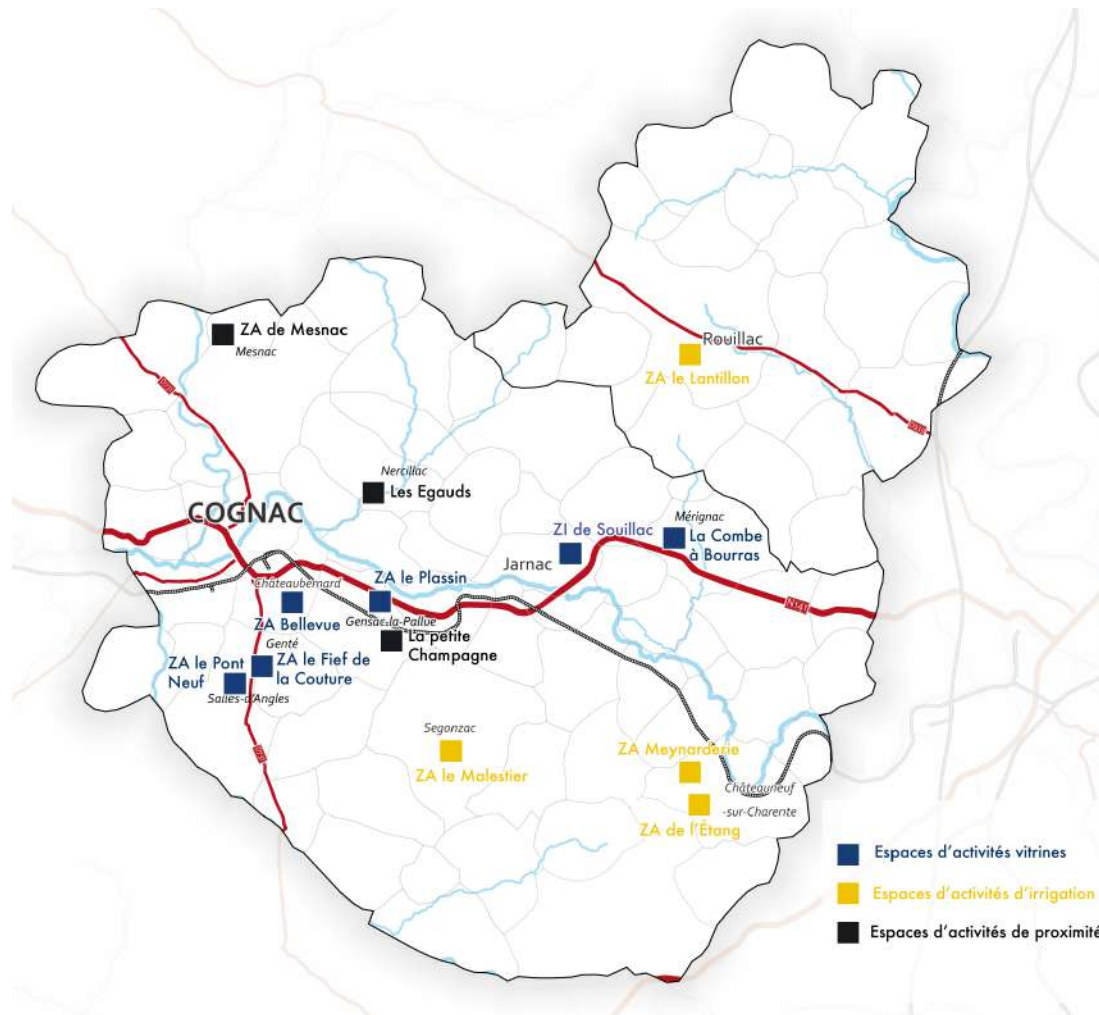
Plus généralement le DOO prévoit des capacités de développement pour les entreprises isolées. Cela étant, le foncier consacré sera à prélever sur le volume total dévolu aux EPCI hors filière cognac.

Le DOO anticipe également la venue de grandes opérations, de plus de 5 ha, en permettant la mutualisation de l'allocation foncière globale entre les deux EPCI.

Dans les deux cas, il s'agit de répondre avec célérité aux demandes exceptionnelles, ce dans un cadre qui ne permet pas de consommer davantage de foncier que ce qui est prévu par le DOO sur la période 2019-2039.

**Projets d'extension et de création d'espaces d'activités économiques au sein du SCoT de la
région de Cognac**

Source : BD Topo, BD Carthage ; Réalisation EAU



Il est clair qu'au travers de cet exercice de spatialisation du développement foncier d'ordre économique, les élus ont choisi d'éviter la dissémination peu opérante et efficace des espaces d'activités.

A ce titre, il convient de rappeler que le danger pour le développement économique serait de le penser qu'au travers du prisme d'un stock foncier à égrainer en fonction de la demande ; en l'occurrence il s'agit de 109 ha pour toutes activités non liées à la filière cognac (agroalimentaire, mécanique, aéronautique, ...). L'économie répond à d'autres logiques qui sont celles des flux où une demande et une offre se rencontrent. Ainsi, sans offre nouvelle, il ne peut pas y avoir de flux. Ce qui, force est de constater, s'avèrerait préjudiciable pour un territoire productif et qui constitue « un rayon de soleil » pour une balance commerciale nationale assez morose.

La filière cognac, qui incorpore les constructions des distilleries des bouilleurs de profession, les chais de stockage, les caves coopératives, des sociétés qui stockent pour autrui et autres mises en bouteilles, tonnellerie..., reste emblématique du territoire. Son développement s'est réalisé en très grande partie sur le territoire du SCoT. Aussi, le territoire doit répondre présent pour l'accompagner dans ses ambitions. C'est pourquoi le DOO sanctuarise 60 ha pour cette seule filière. Du reste, la filière étant répartie sur les deux EPCI, la surface est amenée à être mutualisée à l'échelle du SCoT pour être en adéquation avec les besoins des professionnels.

Aussi, le DOO prescrit aux collectivités de continuer leurs efforts dans leur aménagement pour développer les formations nécessaires au développement de la filière.

Aussi, la politique économique du SCoT et sa retranscription dans le DOO promeut un mode d'aménagement de haute qualité au travers d'une optimisation foncière, de la requalification des parcs d'activités et de la gestion des friches, de la qualité paysagère et environnementale, de la desserte en transport en commun et/ou collectif, de l'accessibilité par voie douce, de la desserte en réseau numérique et de la mobilisation de certains espaces dans les enveloppes urbaines pour accueillir des services et de l'artisanat compatible avec la proximité d'habitat ou d'équipements.

Le développement économique est dans le cadre du DOO raisonné au regard de la stratégie portée par le PADD en matière de développement durable.

⇒ *Orientation 2 : Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale*

Le territoire du SCoT de la région de Cognac possède un panel d'entrées pour des activités touristiques : nature, œnotourisme, culture, loisirs, sports, découverte du patrimoine, ...

L'objectif est alors de mettre en valeur ces différents points d'intérêt touristique, tout en cherchant à les lier entre eux pour créer une offre d'itinérance.

Le développement des mobilités douces, et particulièrement des parcours et boucles cyclables, de l'hébergement qualitatif et innovant et des services associés à une découverte à son rythme du territoire (restaurant, services liés au vélo, à l'équitation, ...) viennent conforter cette mise en tourisme du territoire et accroître le volume des emplois associés.

⇒ *Orientation 3 : Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires*

L'objectif est de mettre à profit la contribution des ressources agricoles et viticoles et de l'ensemble des activités primaires, dont les carrières, sans pour autant perdre de vue leur relation durable aux paysages et à l'environnement.

En outre, comme l'indique le PADD, les productions primaires apparaissent comme des éléments créateurs de valeur ajoutée et de valorisation des spécificités locales.

Ainsi, le DOO demande aux collectivités locales de permettre la diversification des activités agricoles, et viticoles, notamment au travers des activités accessoires comme la vente directe, la transformation sur

place, l'hébergement, la production d'énergies renouvelables par la valorisation des productions (biomasse, ...), ...

En lien avec l'évolution des demandes des consommateurs, il s'agit de développer les circuits de proximité.

Enfin, l'exploitation des carrières doit intégrer les objectifs de préservation de la ressource en eau, de l'environnement et des paysages.

⇒ *Orientation 4 : Valoriser les ressources dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique*

En s'appuyant sur les ressources du territoire, le SCoT soutient la transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et diminuer les consommations des énergies fossiles.

L'objectif est :

- D'encourager la sobriété énergétique dans les aménagements au travers de la rénovation, de l'usage des éco-matériaux ou encore des principes du bioclimatisme, voire de la mise en place de boucles de chaleur.
- De soutenir le développement des énergies renouvelables : solaire, biomasse, éolien, géothermie.
- D'accompagner la montée en puissance des réseaux intelligents et de l'économie circulaire et du traitement des déchets.

Partie 3 : La cohérence entre les documents du SCoT

